



Bulletin Officiel

N° 6085 Jeudi 16 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1	7-14
---	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	15-19
ABC TUNISIE 2020-1	20-25
CIL 2020-1	26-29

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT	30-31
-------------------------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	32
ABC TUNISIE	33
BANQUE ZITOUNA	34

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE ZITOUNA	35-37
----------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

BEST LEASE	38-41
------------	-------

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AMEN CAPITAL 4	42
----------------	----

COMMUNIQUEES DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING	43
MANUFACTURE DE PANNEAUX DE BOIS DU SUD – MPBS –	44
S.P.D.I.T. - SICAF	45
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	46
AMEN BANK	47

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- BANQUE ZITOUNA

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 Avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **TLF 2020-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paielement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paielement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020 :

INDICATEURS D'ACTIVITES AU 31 MARS 2020			
---	--	--	--

	1 ^{er} Trimestre 2020**	1 ^{er} Trimestre 2019	Evolution Trimestrielle	Au 31/12/2019*
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	145 815	387 217	-62%	1 501 034
Ciments en tonnes	362 356	335 003	8%	1 478 377
Agrégats en tonnes	684 765	1 171 022	-42%	4 483 026
Ready Mix en m3	24 593	26 419	-7%	115 730
CHIFFRES D'AFFAIRES				
Clinker	832 654	8 535 672	-90%	12 612 431
Ciments Marché Local	55 476 055	41 647 965	33%	199 686 995
Ciments Marché Export	250 275	0	100%	2 300 400
Agrégats	4 027 065	6 536 168	-38%	21 487 599
Ready Mix	3 031 199	3 052 168	-1%	13 511 643
TOTAL	63 617 248	59 771 973	6%	249 599 068
INVESTISSEMENTS				
Investissements HTVA	1 633 166	2 682 729	-39%	17 852 125
ENDETTEMENT				
Endettement	419 559 000	518 708 059	-19%	540 274 876

(*)Chiffres non audités

(**)Chiffres provisoires

Commentaires sur les indicateurs :

La société a suspendu ses activités de production et de ventes de ses trois activités depuis le 20-03-2020 en application de la décision gouvernementale de confinement général en précaution de contamination du virus COVID-19.

Cette suspension se poursuivra jusqu'au 19-04-2020.

La société a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la surveillance et la sécurité de ses différents sites.

- Suite -

Activité Ciment :

La production du clinker a atteint 145 815 tonnes au 31 Mars 2020. Il est à signaler qu'un arrêt technique pour les entretiens annuels des équipements de la production du clinker a été réalisé au cours du premier trimestre 2020.

Pour les ciments, la production annuelle a enregistré une augmentation de 8% pour atteindre 362 356 millions tonnes de ciment contre 335 003 tonnes pour le premier trimestre 2019.

Le chiffre d'affaires local a affiché une hausse de 33%, passant de 41,648 MTND en 2019 à 55,476 MTND en 2020.

Une reprise des ventes de clinker destiné à l'exportation a été enregistrée courant ce premier trimestre 2020 générant un chiffre d'affaires de 0,832 MTND.

Activité Agrégats :

Le secteur des agrégats a été impacté par le retard enregistré dans l'exécution de plusieurs marchés public et à l'arrêt de la production et des ventes courant le mois de Mars 2020.

Carthage Cement n'a pas été épargné.

Activité Ready Mix :

Pour le premier trimestre, l'activité a enregistré une stabilité de son chiffre d'affaires qui a atteint à 3,031 MTND en 2020 contre 3,052 MTND en 2019.

Les investissements :

Au 31/03/2020 les investissements ont atteint 1,633 MTND.

L'endettement

Au 31/03/2020 l'endettement global a atteint 419,559 MTND, soit une baisse de 22 % par rapport au 31/12/2019 et ce suite à la réalisation de l'augmentation du capital et l'exécution du plan de remboursement des dettes convenu avec les banques et les bailleurs de fond.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCEI sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 28 Avril 2020 à 12 heures 30 minutes, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V - 1001- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la BTK et du groupe au titre de l'exercice 2019 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 20016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont mentionnés ;
5. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2019 ;
6. Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;
7. Jetons de présence des administrateurs ;
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
9. Nomination des administrateurs ;
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**Arab Banking Corporation – Tunisie
ABC Bank**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Arab Banking Corporation Tunisie (ci-après « Bank ABC – Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 23 Avril 2020 à 14h00 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée,
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
3. Lecture du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers de l'exercice 2019
4. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019,
5. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019,
6. Approbation des conventions réglementées,
7. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2019,
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs pour l'année 2020,
9. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2019,
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire,
11. Ratification de l'acquisition du terrain relatif à la construction du nouveau siège social de la banque,
12. Renouvellement du mandat de M. Abderrazak Zouari (administrateur indépendant) pour une durée de trois (3) ans,
13. Pouvoirs,
14. Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 25 mars 2020, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi 28 Avril 2020 à partir de 11 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
10. Fixation des jetons de présence ;
11. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et fixation de leur rémunération ;
12. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2020.

Première résolution :***(Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019)***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2019, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Deuxième résolution :***(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2019, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Troisième résolution :***(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019)***

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **24.323.888,268 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **4.899.034,204 DT**, soit au total un résultat distribuable de **29.222.922,472 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **1.461.146,124 DT** pour doter la réserve légale ;
De prélever sur ce montant, **23.000.000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
D'affecter le reliquat, soit **4.761.776,348 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	1.461.146,124 DT
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	23.000.000,000 DT
Aux résultats reportés	4.761.776,348 DT

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution :

(Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Cinquième résolution :

(Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales)

Le Président rappelle à l'assemblée que des conventions, entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, ont été conclues par la Banque au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sans avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration dans les conditions prévues par les textes sus-indiqués.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux textes sus-indiqués exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à Les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas participé au vote.

Sixième résolution :

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

- Suite -

Septième résolution :

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales :

- D'allouer une enveloppe supplémentaire de ... DTbruts à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- D'allouer une enveloppe de ... DTbruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers,

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Huitième résolution :

(Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et fixation de leur rémunération)

L'Assemblée Générale, décide de désigner pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022, et en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. IlyesDARDOUR, Président
- M. Abdessatar KHOULDI, Membre
- M. Borheneddine NAFATI, Membre
- M. HatemBOUSSEMA, Membre
- M. HichemRABBOUDI, Membre

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer à ...DT brut le montant annuel alloué à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques à titre de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Neuvième résolution :

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 11 أبريل 2020 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى : إن الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المالية 2019، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة و الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2019 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 84.375,000 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2019. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2019. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية: إطلعت الجلسة العامة العادية على جميع الإتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصول 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة: نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية حول نشاط الشركة خلال سنة 2019 وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة: تقرر الجلسة العامة العادية توظيف النتائج الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2019 والبالغة 6.052.586,357 دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2018 والبالغة 11.268.028,597 دينار و الأرباح المؤجلة عن سنة 2018 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 172.856,320 دينار أي مجموع 17.493.471,274 دينار على النحو التالي :

الأرباح الصافية لسنة 2019	•	6 052 586,357	دينار
الأرباح المؤجلة عن سنة 2018	•	11 268 028,597	دينار
أرباح متأتية من شراء أسهم ذاتية	•	172 856,320	دينار
مجموع الأرباح للتوزيع	•	17 493 471,274	دينار
احتياطي إجباري (5%)	•	874 673,564	دينار
الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	•	16 618 797,710	دينار
احتياطي الاستثمار	•	1 999 200,000	دينار
الصندوق الاجتماعي	•	100.000,000	دينار
مخصصات المخاطر العامة	•	3.000.000.000	دينار
نتائج مرحلة	•	11. 519 597,710	دينار

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة : تصادق الجلسة العامة العادية على عدم توزيع الأرباح على المساهمين بالنسبة للسنة المالية 2019 وذلك طبقاً لمذكرة البنك المركزي التونسي عدد 107-2020 بتاريخ 1 أفريل 2020 ومراسلته التوضيحية بتاريخ 3 أفريل 2020. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السادسة : تقرّر الجلسة العامة العادية ، تبعاً لقرار مجلس الإدارة عدد 84 بتاريخ 13 فيفري 2020 تعديل تركيبة هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لمدة ثلاث سنوات 2020 و 2021 و 2022 لتصبح كما يلي:

- هدى الجويني رئيس
- جيلاني باللاغة عضو
- رنيم الفقيه عضو

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة: تقرّر الجلسة العامة العادية إعادة تكليف مكتب مراقبي الحسابات «المشتركون MTBF عضو في برابيس واتر ه اوس كوبرز PRICE WATER HOUSE COOPERS و مكتب الخبراء المحاسبون مجتمعون « ECR » لتدقيق حسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات 2020 و 2021 و 2022. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة: ان الجلسة العامة العادية ترخص الى مجلس الادارة مواصلة العمل بعقد تعديل أسهم الشركة بالبورصة عبر شراء الأسهم في حدود 10 % من راس المال و ذلك لمدة ثلاث سنوات . وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة التاسعة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلّاحيات لكلّ حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع وليتمّ أعمال النّشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

|| الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

31 ديسمبر 2018	31 ديسمبر 2019	
5 383 964	22 943 767	السيولة و ما يعادلها
277 462 048	274 971 218	مستحقات الإيجار المالي
4 247 677	6 781 050	عقود إيجار في طور الموافقة
9 953 800	11 346 214	المستحقات غير المدفوعة
-665 587	-927 530	الفوائد المعلقة
-7 006 242	-7 320 228	المخصصات
283 991 696	284 850 724	صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار
18 759 680	19 028 900	محفظة المساهمات
-30 000	-110 446	المخصصات
18 729 680	18 918 454	صافي محفظة المساهمات
5 669 696	5 701 901	الأصول الثابتة المادية
-2 642 656	-2 952 530	تطرح الإستهلاكات
3 027 040	2 749 371	صافي الأصول الثابتة
255 641	382 553	الأصول الثابتة غير المادية
-213 292	-273 936	تطرح الإستهلاكات
42 349	108 617	صافي الأصول الثابتة غير المادية
1 217 820	1 688 958	الأصول جارية أخرى
312 392 549	331 259 891	مجموع الأصول
208 332 700	214 547 913	تمويلات بنكية
5 397 245	5 662 870	تسبيقات على عمليات الإيجار
20029482	26 239 907	مزدون و الحسابات المتصلة بهم
8 395 941	3 695 275	الخصوم الجارية الأخرى
242 155 368	250 145 965	مجموع الخصوم
30 000 000	30 000 000	رأس المال الإجتماعي
13 446 976	19 320 850	الإحتياطي
-2 711 814	-2 711 814	أسهم ذاتية
18 233 990	22 985 292	الأموال الذاتية الأخرى
11 268 029	11 519 598	نتائج مؤجلة
-	-	النتيجة
70 237 181	81 113 926	مجموع الأموال الذاتية
312 392 549	331 259 891	مجموع الأموال الذاتية والخصوم

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2019

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية	إصدارات باسست ليز	احتياطي إعادة استثمار	احتياطي مخاطر التمويلات	نتائج مرحلة	الصندوق الاجتماعي	منحة الإصدار	الاحتياطي	أسهم ذاتية	رأس المال	البيانات
81 113 926	6 052 586	21 750 000	5 699 600	1 607 170	11 440 885	1 135 292	3 500 000	2 640 207	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 2019/12/31
0	-6 052 586		1 999 200	3 000 000	78 713	100 000		874 674			توزيع نتيجة 2019
81 113 926	0	21 750 000	7 698 800	4 607 170	11 519 598	1 235 292	3 500 000	3 514 881	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 2019/12/31 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AMENCAPITAL 4

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF N° 20-2019 du 25 septembre 2019

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « **AMENCAPITAL 4** » a commencé le **17 mars 2020** et se terminera le **16 Mars 2021**.

« **AMENCAPITAL 4** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	AMENCAPITAL 4
Siège social :	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°20-1037 du 17 mars 2020
Objet Social :	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant du fonds :	30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	25 septembre 2019
Promoteurs :	AMEN CAPITAL et AMEN BANK
Gestionnaire :	AMEN CAPITAL
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	AMEN CAPITAL

Pour plus d'informations sur le FCPR « AMENCAPITAL 4 », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2020, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring s'est réuni le mardi 31 mars 2020, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2019 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2019.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 1 112 792 097 DT et un Résultat Net de 4 877 608 DT en baisse de 53,35% par rapport à 2018.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 2 393 671 839 DT et un Résultat Net de 11 127 817 DT en régression de 13,5% par rapport à 2018.

Le Conseil d'Administration a été informé de la cession de la participation de 15% dans le capital de Tunisie Valeurs et que le produit dégagé d'un montant de 9,3 Millions de Dinars apparaîtra dans les comptes de 2020.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles, de fixer ultérieurement la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Manufacture de Panneaux de Bois du Sud – MPBS

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 – 3003 SFAX

La société « Manufacture de Panneaux de Bois du Sud – MPBS » informe ses actionnaires et le public, qu'au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures prises par les autorités gouvernementales relatives au confinement total en réponse à l'épidémie COVID-19, il a été décidé la fermeture de tous les sites MPBS à partir du 23 mars 2020. Nous maintenons une communication avec tous nos partenaires ce qui permet à la société d'honorer ses engagements envers ses clients et ses fournisseurs, et d'être prêt à retrouver son activité normale dès la fin de cette crise que nous espérons proche.

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0303

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de la S.P.D.I.T SICAF tenue le 16 avril 2020 et statuant sur l'exercice 2019, a approuvé un dividende de 0,600D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 6 mai 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, la Société Tunisienne de Banque vous annonce que son Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le 22 Avril 2020 devrait se tenir à distance sans présence physique des actionnaires. Néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaires, les structures de la Banque mettront, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées en application stricte des impératifs sanitaires et conformément aux mesures prises par le CMF en date du 19 Mars 2020 afférentes à ce sujet.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, via un vote exprimé par courrier officiel, ou donner pouvoir à la Présidente de l'Assemblée, ou à tout actionnaire présent physiquement, dont le représentant des actionnaires minoritaires.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante: www.stb.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'assemblée mis à leurs dispositions notamment le formulaire spécial de vote.

Nous informons nos actionnaires qui désirent assister à distance aux travaux de l'assemblée de demander le lien d'accès qui leur sera communiqué par mail pour leur permettre de suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, d'interagir et poser des questions et avoir les réponses directement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Compte tenu des circonstances actuelles exceptionnelles, et de la possibilité offerte par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) après concertation avec le Conseil du Marché Financier (CMF), AMEN BANK informe ses actionnaires et le public que son Conseil de Surveillance a décidé, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) prévue initialement pour le 24 avril 2020, à une date qui sera fixée et communiquée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité

2020 - AS - 0306

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.682	191.712		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.956	130.976		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.209	110.224		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.702	116.721		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.597	114.614		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.250	111.273		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.917	110.932		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.483	45.487		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.865	31.870		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.806	107.823		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.957	16.959		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.752	122.765		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.958	114.022		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.195	11.196		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.939	159.971		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.236	11.237		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.770	1.772		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.594	61.600		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.094	126.106		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.446	100.353		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.350	101.371		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	123.773	123.687		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	479.583	479.412		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	115.051	115.079		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	121.907	121.871		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.234	124.323		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.451	106.590		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.269	94.153		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.540	165.813		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.070	84.977		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.552	116.690		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	143.621	143.944		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	131.018	131.199		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.465	90.543		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.443	19.453		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2062.262	2055.963		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	116.314	115.935		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	160.803	161.060		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	177.580	176.580		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.429	15.347		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.592	2.580		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.337	2.330		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.389	65.859		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.049	1.039		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.245	1.246		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.110	1.108		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.046	1.042		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.106	105.347		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.161	126.125		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1032.568	1023.153		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.225	10.326		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.059	8.976		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.724	78.655		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.307	111.322
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.963	103.974
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.917	107.932
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.560	106.576
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.720	108.740

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.521	110.535
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.929	107.945
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.964	104.979
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.497	104.505
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.158	103.175
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.403	111.423
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.164	107.176
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.027	106.038
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.564	106.579
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.368	106.381
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.316	106.333
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.795	107.807
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.585	106.601
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.792	105.840
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.197	108.210
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.548	104.559
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.363	107.376
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.606	107.624
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.366	108.382
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.892	113.537
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.317	56.559
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	84.700	84.525
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.458	17.448
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	283.371	283.738
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2020.213	2035.521
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.338	72.261
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.555	57.524
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.251	102.248
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.744	10.781
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.915	11.979
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.426	13.471
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.952	11.985
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.874	152.889
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.399	7.398
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	104.476	104.503
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.454	78.829
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.190	79.389
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.326	100.468
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	79.360	79.426
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.246	90.442
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.222	8.254
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	83.836	83.930
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	132.433	132.611
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	88.122	87.505
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	110.033	109.681
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	109.181	108.252
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	167.876	168.201
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.798	165.365
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.619	153.274
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.469	19.571
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	121.367	120.376
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	132.447	132.473
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	989.442	987.059
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5165.939	5164.136
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4522.152	4763.623
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.378	80.304
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4515.557	4528.542
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.250	9.189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	110.058	109.842
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9977.479	9871.552

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

**Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène**

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	13 866 049	1 290 964	1 290 964
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	849 472 504	903 385 802	907 095 306 (*)
Acheteurs factorés	5	145 419 823	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial	6	2 692 147	235 307	235 307
Portefeuille d'investissements	7	56 913 240	61 160 657	61 160 657
Valeurs Immobilisés	8	13 000 587	12 911 872	12 911 872
Autres actifs	9	31 427 747	15 544 894	15 544 894
TOTAL DES ACTIFS		1 112 792 097	1 140 240 073	1 143 949 577
PASSIFS				
Concours bancaires	10	7 886 108	30 245 801	30 245 801
Emprunts et dettes rattachées	11	769 545 203	817 207 196	817 207 196
Dettes envers la clientèle	12	19 631 540	19 486 580	19 486 580
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	42 849 266	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 747 313	54 134 362	54 134 362
Autres passifs	14	18 808 841	21 474 096	21 474 096
TOTAL DES PASSIFS		942 468 271	992 464 608	992 464 608
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		60 241 440	53 030 190	53 030 190
Résultats reportés		51 204 778	39 289 441	42 427 757 (*)
Résultas reportés hors modification comptables		47 495 274	39 289 441	39 289 440
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317
Résultat de la période		4 877 608	10 455 834	11 027 022
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	170 323 826	147 775 465	151 484 969
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 112 792 097	1 140 240 073	1 143 949 577

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
ENGAGEMENTS DONNES		94 729 039	113 728 141
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)		23 624 672	16 173 520
Engagements données en faveur des banques		39 450 000	71 250 000
Engagements sur autres titres	45	11 328 541	202 800
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		20 325 826	26 101 821
ENGAGEMENTS RECUE		264 200 441	174 869 647
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		11 249 462	11 883 893
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)		340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs		137 279 002	144 240 199
Garanties et engagements de financement reçu des banques		4 499 325	13 468 314
Autres garanties reçues		5 303 656	4 937 193
Garanties reçues des adhérents		105 528 948	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		53 000 000	26 494 659
Emprunts obtenus non encore encaissés		53 000 000	26 494 659

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	91 365 960	91 473 327	91 473 327
Revenu du factoring	17	19 511 018	18 427 444	18 427 444
Intérêts et charges assimilés	19	(71 010 391)	(72 049 442)	(72 049 442)
Commissions encourues	20	(143 145)	(166 294)	(166 294)
Produits des placements	21	6 198 451	11 760 186	11 760 186
Autres Produits d'exploitations	18	2 323 259	2 709 372	2 709 372
Produit net		48 245 152	52 154 593	52 154 593
Charges de personnel	22	(15 466 458)	(15 264 544)	(15 264 544)
Autres charges d'exploitation	23	(6 908 910)	(7 131 701)	(7 131 701)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 957 228)	(1 767 059)	(1 767 059)
Total des charges d'exploitation		(24 332 596)	(24 163 304)	(24 163 304)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		23 912 556	27 991 289	27 991 289
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(13 735 824)	(5 377 941)	(4 806 753) (*)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(3 145 835)	(3 471 309)	(3 471 309)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(785 683)	(3 486 204)	(3 486 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 245 214	15 655 835	16 227 023
Autres gains ordinaires	28	590 963	397 067	397 067
Autres pertes ordinaires	29	(2 305)	(16 851)	(16 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 833 872	16 036 051	16 607 239
Reprises sur provisions pour impôt différé		184 593	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(1 971 842)	(5 044 209)	(5 044 209)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 046 623	11 176 435	11 747 623
Eléments extraordinaires	30	(169 015)	(720 601)	(720 601)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 877 608	10 455 834	11 027 022
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317
Résultat net après modifications comptables		8 587 112	10 455 834	14 165 339
Résultat par action		0,452	1,106	1,167

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	576 060 581	570 818 548
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(385 926 247)	(519 100 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	383 241 820	396 005 619
Financement des adhérents	31S	(366 402 290)	(372 091 307)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	74 232 250	44 836 704
Remboursements des crédits à court terme	33	(60 841 845)	(57 388 674)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(23 177 766)	(23 933 557)
Intérêts payés	35	(71 026 272)	(70 901 826)
Impôts et taxes payés	36	(33 466 628)	(11 526 678)
Autres flux de trésorerie	37	(7 875 289)	9 707 106
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		84 818 314	(33 574 641)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(2 105 302)	(3 091 147)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	89 696	90 807
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(488 280)	(2 133 810)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 475 652	3 632 849
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 028 234)	(1 501 301)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		20 250 000	-
Dividendes et autres distributions	42	(6 287 701)	(8 997 451)
Encaissements provenant des emprunts	11	662 547 200	618 100 448
Remboursements d'emprunts	11	(686 064 801)	(607 042 592)
Flux liés au financement à court terme	11	(39 300 000)	26 300 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(48 855 302)	28 360 405
Variation de trésorerie		34 934 778	(6 715 537)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(28 954 837)	(22 239 300)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	5 979 941	(28 954 837)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar au 31/12/2019 divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :
- | | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| - Logiciels | 3 et 5 ans | 20% et 33% |
| - Constructions | 20 ans | 5% |
| - Constructions sur sol d'autrui | 5 ans | 20% |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10 ans | 10% |
| - Matériel informatique | 3 ans | 33% |
| - Installations générales | 10 ans | 10% |

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2018 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2018}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

2.4.4 Provision additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2019 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle

2-5 **Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2014 à 2018 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2018}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2014 – 2018 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Modification comptable : (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing)

La politique de provisionnement de TLF s'appuie sur la réglementation prudentielle de la BCT, notamment la Circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et les textes subséquents.

TLF a révisé sa politique de provisionnement sous forme d'un changement de méthode comptable.

Ci-dessous les nouveaux taux de décotes appliqués :

Type	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
Matériel standard	33%	20% sauf pour les secteurs de location de voiture et agence de voyage qui demeure 33%
Matériel spécifique	60%	60%
Biens immobiliers	15%	5%
Remise à Zéro de la valeur du matériel dans en cas non-exécution d'un jugement de récupération dans un délai	6 mois	12 mois

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le changement de taux de décote a été traité en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019. Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3 709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

(*) Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2018 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 3 138 KDT ainsi qu'une reprise sur provisions de 571 KDT.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques	13 845 235	1 271 722
- Caisses	20 814	19 242
<u>Total</u>	13 866 049	1 290 964

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Encours financiers	847 168 542	907 757 792	907 757 792
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 674 181	6 004 082	6 004 082
- Impayés	50 895 221	37 612 269	37 612 269
- Intérêts Constatés d'avance	(4 252 397)	(4 427 236)	(4 427 236)
<u>Total brut</u>	904 485 547	946 946 907	946 946 907
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(20 473 410)	(16 408 399)	(13 873 371) (*)
- Provisions collectives	(4 261 033)	(5 055 000)	(5 055 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 550 191)	(16 586 213)	(15 411 737) (*)
- Produits réservés	(8 728 409)	(5 511 493)	(5 511 493)
<u>Total des provisions</u>	(55 013 043)	(43 561 105)	(39 851 601)
<u>Soldes nets</u>	849 472 504	903 385 802	907 095 306

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets				
Solde au 31 décembre 2018	892 298 475	886 895 227	886 895 227	
<u>Additions de la période</u>				
- Investissements	357 773 888	414 347 696	414 347 696	
- Relocations	3 993 866	3 891 609	3 891 609	
<u>Retraits de la période</u>				
-Remboursement des créances échues	(391 061 461)	(386 956 865)	(386 956 865)	
-Remboursement des créances anticipées	(20 303 380)	(18 959 289)	(18 959 289)	
-Remboursement des valeurs résiduelles	(2 966 476)	(1 096 844)	(1 096 844)	
-Relocations	(3 355 591)	(2 889 157)	(2 889 157)	
<u>Provisions de La période</u>				
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(10 392 275)	(5 543 280)	(3 008 252)	(*)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	-	(1 710 000)	(1 710 000)	
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 327 267	4 319 378	4 319 378	
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	793 967	-	-	
Solde au 31 décembre 2019	833 108 280	892 298 475	894 833 503	

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Agriculture	59 440 457	60 265 184
Bâtiments TP	106 778 537	137 209 877
Industrie		
Agro-alimentaire	55 076 115	60 289 506
Chimie	19 123 449	22 413 652
Energie	34 432	72 209
Textile	16 565 745	15 885 713
Mines	1 788 410	1 007 185
Autres industries	107 407 720	117 800 876
Tourisme		
Hôtellerie	2 095 144	1 763 755
Agences de voyage	8 524 512	7 897 954
Location de voiture	61 668 753	56 774 745
Autres Tourisme	14 158 511	13 243 100
Commerce et service		
Commerce	210 332 994	220 650 474
Transport	50 615 109	50 842 971
Audio-visuel	633 847	470 607
Professions libérales	52 692 382	55 110 262
Autres Services	90 906 606	92 063 854
Total	857 842 723	913 761 874

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Matériel de transport léger	294 428 831	380 352 206
Matériel de transport léger Utilitaire	151 246 373	60 943 741
Matériel de transport lourd	94 702 598	109 738 311
Matériel BTP	90 476 733	112 832 275
Equipement industriel	75 982 878	91 322 419
Equipement informatique	4 989 604	5 237 399
Autres	73 451 912	73 342 690
Sous total	785 278 929	833 769 041
Immeubles de bureaux	29 124 526	33 909 824
Immeubles industriels ou commerciaux	43 439 268	46 083 009
Total	857 842 723	913 761 874

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Paiements minimaux sur contrats actifs	960 532 007	1 034 401 210
A recevoir dans moins d'1an	390 059 312	388 977 675
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	565 100 114	626 601 351
A recevoir dans plus de 5 ans	5 372 581	18 822 184
Produits financiers non acquis	137 279 002	144 240 199
Encours contrats actifs (1)	823 253 005	890 161 011
Encours à recevoir dans moins d'1an	319 809 914	319 772 373
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	498 382 217	553 271 952
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	5 060 874	17 116 686
Créances en cours (2)	10 674 181	6 004 082
Créances échues (3)	4 532 246	3 425 702
Contrats suspendus (contentieux) (4)	19 383 291	14 171 079
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	857 842 723	913 761 874

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Clients ordinaires			
- Impayés : Clients ordinaires	27 833 509	19 671 033	19 671 033
<u>Montant brut</u>	27 833 509	19 671 033	19 671 033
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(3 908 621)	(2 212 550)	(2 212 550)
- Produits réservés (*)	(3 831 511)	(1 955 329)	(1 955 329)
<u>Montant net</u>	20 093 377	15 503 154	15 503 154
Clients litigieux			
- Impayés : Clients litigieux	23 061 712	17 941 236	17 941 236
<u>Montant brut</u>	23 061 712	17 941 236	17 941 236
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(18 021 077)	(14 728 893)	(13 554 416) (*)
- Produits réservés : Clients litigieux	(4 517 391)	(3 200 935)	(3 200 935)
<u>Montant net</u>	523 244	11 408	1 185 885
Solde créances de leasing : Impayés	20 616 621	15 514 562	16 689 039

(*) Dont 1 587 260 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2019

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	727 566 085	81 073 919	15 177 640	6 316 040	27 709 039	857 842 723
Impayés	3 976 357	14 348 150	4 208 644	3 802 439	24 559 630	50 895 220
Avances et acomptes reçus (*)	(7 680 755)	(16 126)	-	-	(2 231 668)	(9 928 549)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	723 861 687	95 405 943	19 386 284	10 118 479	50 037 001	898 809 394
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 624 672	-	-	-	-	23 624 672
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			2,08%	1,08%	5,61%	
			8,77%			
TOTAL ENGAGEMENTS	747 486 359	95 405 943	19 386 284	10 118 479	50 037 001	922 434 066
Produits réservés	-	-	1 015 725	798 926	4 946 985	6 761 636
Provisions affectées sur les impayés	-	-	1 006 101	1 480 914	19 063 173	21 550 188
Provisions affectées sur les encours	-	-	242 400	960 500	19 261 342	20 464 242
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	2 264 226	3 240 340	43 271 500	48 776 066
ENGAGEMENTS NETS	747 486 359	95 405 943	17 122 058	6 878 139	6 765 501	873 658 000
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			11,68%	32,02%	82,79%	
			59,65%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2019 à 8.77% contre 5.38% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2019 à 59.65% contre 72.29% à fin décembre 2018

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Comptes des acheteurs locaux	142 723 421	143 721 328
Comptes des acheteurs export	913 271	1 388 228
Comptes des acheteurs import	7 335 133	8 311 821
Sous total (A)	150 971 825	153 421 377
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(4 522 804)	(6 197 937)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 510 419)
Provisions sur compte acheteurs	(4 090)	(2 444)
Montant net	145 419 823	145 710 577
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 455 940	14 397 926
Disponible laucaux	10 490 715	15 312 719
Financement par B.O.	10 090 500	12 519 000
Disponible export	297 616	(837 716)
FDG comptes en devise	179 362	212 823
Compte import	7 335 133	8 311 821
Sous total (B)	42 849 266	49 916 573
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	108 122 559	103 504 804

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturege, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	96 636 144	1 169 764	-	-	4 275 945	102 081 853
Domestique sans recours	5 583 924	-	-	-	-	5 583 924
Export	209 923	-	-	-	246 859	456 782
ENCOURS ENGAGEMENTS	102 429 991	1 169 764	-	-	4 522 804	108 122 559
Engagements de financement donnés	4 674 951	30 606	-	-	-	4 705 557
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	10 090 500	-	-	-	-	10 090 500
Total Engagements hors bilan	14 765 451	30 606	-	-	-	14 796 057
Total Engagements par classe	117 195 442	1 200 370	-	-	4 522 804	122 918 616
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				3,68%		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 275 945	4 275 945
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	-	-	4 522 804	4 522 804
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 025 108					1 025 108
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
				100,00%		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au au 31 décembre 2019 à 3.68% contre 4.99% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au au 31 décembre 2019 à 100% contre 100% à fin décembre 2018

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
-Tunisie Sicav	3 325	24 743
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	2 500 000	-
<u>Total brut</u>	3 142 045	663 463
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(449 898)	(428 156)
<u>Total net</u>	2 692 147	235 307

Les titres de placements s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	18	189	185	3 325	-	3 325
-POULINA G H	8 640	13	8	69 600	-	69 600
-BH	4 714	12	15	69 100	13 663	55 437
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1	12	500 020	436 235	63 785
-Certificat de dépôt	1	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	2 500 000
Total				3 142 045	449 898	2 692 147

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Titres de participation	44 812 891	44 527 411
Titres immobilisés	10 537 458	12 149 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	<u>63 804 962</u>	<u>65 131 087</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	-	(202 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>63 804 962</u>	<u>64 928 287</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(6 748 312)	(3 624 220)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>56 913 240</u>	<u>61 160 657</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2018			
Titres de participation	44 527 411	44 324 611	202 800
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	202 800	(202 800)
- Amen Santé	285 380	285 380	-
- STLV	100	100	-
Solde au 31 décembre 2019	44 812 891	44 812 891	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2018			
Titres immobilisés	12 149 063	12 149 063	-
- Société YASMINE	(375 000)	(375 000)	-
- Société Agricole SIDI OTHMEN	(875 000)	(875 000)	-
- Société Almes	(300 000)	(300 000)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(61 605)	(61 605)	-
Solde au 31 décembre 2019	10 537 458	10 537 458	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 480			2006/2009/2019	18,72%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		6 218 069	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597			2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				29 634 318	-	6 218 069		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	600 000	5,000	2,598	1 558 889			1991/92/96/98/2004/2012/2019	15,00%
Tuninvest International.SA	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				2 219 783	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	115 490	10,00	10,00	1 154 900		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019	1,86%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	-		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		497 920	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				12 958 790	-	530 243		
Total Titres de participation				44 812 891	-	6 748 312		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	84,60	564 048			2009	3,69%
* Société YASMINE	37 500	10,00	10,00	375 000			2011/2013	0,72%
* Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500	100,00	100,00	250 000			2012/2013	0,62%
* Société Almes	120 000	10,00	10,00	1 200 000			2014	3,41%
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	9,91%
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	3,38%
* Société Briquèterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	1,48%
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018	8,06%
				10 537 458	-	143 410		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	9 402 209	-	77 434	-	-	-	9 479 643	7 135 509	745 913	-	-	7 881 422	1598 221
Logiciels en cours		624 044		541 363	-	-		1 165 407	-	-	-	-	-	1 165 407
TOTAUX		10 026 253	-	618 797	-	-	-	10 645 050	7 135 509	745 913	-	-	7 881 422	2 763 628

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	6 640 252		865 241	-	-	-	7 505 493	2 334 733	367 317	-	-	2 702 050	4 803 443
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	1899 302		318 494	-	128 977	-	2 088 819	400 979	311 063	69 617	-	642 425	1446 394
Mobilier de bureau	10%	885 055		26 683	-	-	-	911 738	625 327	56 217	-	-	681 544	230 194
Matériel informatique	33%	1747 715		72 810	-	-	-	1820 525	1437 529	189 688	-	-	1627 217	193 308
Installations générales	10%	3 051 744		203 277	-	-	-	3 255 021	1 601 692	287 029	-	-	1 888 721	1 366 300
TOTAUX		16 452 058	-	1 486 505	-	128 977	-	17 809 586	6 430 930	1 211 314	69 617	-	7 572 627	10 236 959

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	26 478 311	-	2 105 302	-	128 977	-	28 454 636	13 566 439	1 957 227	69 617	-	15 454 049	13 000 587
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	----------	----------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Frais d'émission des emprunts	3 263 273	1 539 294
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	94 231	263 219
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	382 024	824 121
- Prêts au personnel	2 199 084	2 121 402
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	320 951	346 949
- Dépôts et cautionnements versés	345 969	287 956
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	115 977	93 261
- Crédit de TVA	-	(2)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	2 546 354	-
- Compte courant Tunisie LLD	37 529	12 529
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	17 080 874	7 491 280
- Produits à recevoir des tiers	3 007 818	1 488 940
- Effet à recevoir	1 783 750	-
- Règlement égarés	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 621	194 339
- Compte d'attente	585 575	600 902
- Charges constatées d'avance	531 896	1 356 396
<u>Total brut</u>	<u>32 854 815</u>	<u>16 984 475</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(194 339)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(151 645)	(165 440)
<u>Total net</u>	<u>31 427 747</u>	<u>15 544 894</u>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résorptions				Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions		Transfert	Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Dorée de l'emprunt	6 600 202	-	2 578 417	-	-	9 178 619	5 060 908	854 438	-	-	5 915 346	3 263 273
TOTAUX		6 600 202	-	2 578 417	-	-	9 178 619	5 060 908	854 438	-	-	5 915 346	3 263 273

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques, découverts	7 886 108	30 245 801
<u>Total</u>	7 886 108	30 245 801

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Emprunts		
- Banques locales	170 930 241	227 006 536
- Banques étrangères	280 321 186	216 041 832
- Emprunts obligataires	235 671 840	267 392 500
- Crédit à court terme	208 725	664 960
- Ligne d'avance	38 351 981	24 505 341
- Certificat de depots	22 000 000	61 300 000
<u>Total emprunts</u>	747 483 973	796 911 169
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 089 502	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 206 355	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 765 373	12 937 516
<u>Total dettes rattachées</u>	22 061 230	20 296 027
<u>Total</u>	769 545 203	817 207 196

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	35 022 164	5 000 000	23 355 498	16 666 666	10 666 666	6 000 000
AL BARAKA BANK	50 000 000	422 000 000	450 000 000	22 000 000	-	22 000 000
A.B.C TUNISIE 2013/3	-	-	-	-	-	-
ABC	11 000 000	16 000 000	16 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTJARI BANK	20 500 000	10 000 000	6 499 998	24 000 002	16 000 010	7 999 992
BIAT	42 535 715	-	17 309 524	25 226 191	8 666 667	16 559 524
BTK 2013	-	-	-	-	-	-
ZITOUNA BANK	2 000 000	8 000 000	10 000 000	-	-	-
BH	19 000 000	-	5 000 000	14 000 000	9 000 000	5 000 000
BT	6 500 000	10 000 000	2 419 494	14 080 506	10 063 546	4 016 960
CITI BANK	14 500 000	33 800 000	33 000 000	15 300 000	-	15 300 000
STB 2018	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
WIFEK	-	8 000 000	-	8 000 000	-	8 000 000
AMEN BANK FACTO	5 459 462	2 000 000	2 887 719	4 571 743	2 127 930	2 443 813
BH FACTO	6 843 530	-	1 951 973	4 891 557	2 800 046	2 091 511
BTE FACTO	4 145 665	-	452 089	3 693 576	2 229 743	1 463 833
Total emprunts Banques Locales	227 006 536	514 800 000	570 876 295	170 930 241	67 054 608	103 875 633
BEI	45 965 621	-	7 166 117	38 799 504	35 554 786	3 244 718
BIRD	18 073 689	-	2 023 810	16 049 879	14 026 069	2 023 810
BERD	13 857 285	40 326 000	6 828 712	47 354 573	43 840 292	3 514 281
B.A.D 2013	3 467 380	-	849 153	2 618 227	1 769 074	849 153
SANAD	30 527 369	50 591 200	12 696 885	68 421 684	53 885 144	14 536 540
PROPARCO 2016	12 337 222	-	4 934 889	7 402 333	2 467 449	4 934 884
RESPONSABILITY	12 257 500	-	4 903 000	7 354 500	2 451 500	4 903 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	14 945 548	-	4 270 150	10 675 398	6 405 246	4 270 152
RESPONSABILITY SICAV LUX	12 810 470	-	3 660 130	9 150 340	5 490 211	3 660 129
DEG 2017	44 340 000	-	11 085 000	33 255 000	22 170 000	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	7 459 748	-
SYMBIOTICS 2019	-	31 780 000	-	31 780 000	24 718 087	7 061 913
Total emprunts Banques Etrangères	216 041 832	122 697 200	58 417 846	280 321 186	220 237 606	60 083 580
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	443 048 368	637 497 200	629 294 141	451 251 427	287 292 214	163 959 213

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
Emprunt obligataire 2012 I	2 482 000	-	2 482 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	2 140 000	-	1 070 000	1 070 000	-	1 070 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	7 032 000	-	3 516 000	3 516 000	-	3 516 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	8 468 000	-	4 000 000	4 468 000	2 234 000	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	11 404 000	-	6 000 000	5 404 000	2 702 000	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	13 240 000	-	6 000 000	7 240 000	3 620 000	3 620 000
Emprunt obligataire 2015 I	22 814 480	-	6 000 000	16 814 480	10 814 480	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	14 770 000	-	4 000 000	10 770 000	6 770 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2015 II	25 545 600	-	6 000 000	19 545 600	13 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	26 739 720	-	6 000 000	20 739 720	14 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	19 220 000	-	780 000	18 440 000	14 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	33 486 000	-	3 514 000	29 972 000	22 572 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	30 000 000	-	2 167 920	27 832 080	25 664 160	2 167 920
Emprunt obligataire 2018 I	23 608 700	-	2 240 740	21 367 960	19 127 220	2 240 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 442 000	50 000		20 492 000	18 783 600	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01		25 000 000		25 000 000	22 035 000	2 965 000
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
<u>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	267 392 500	25 050 000	56 770 660	235 671 840	177 047 780	58 624 060
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	61 000 000	235 000 000	274 000 000	22 000 000	-	22 000 000
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	300 000	500 000	800 000	-	-	-
<u>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</u>	61 300 000	235 500 000	274 800 000	22 000 000	-	22 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	771 740 868	898 047 200	960 864 801	708 923 267	464 339 994	244 583 273

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Avances et acomptes reçus des clients	9 928 549	9 767 650
- Dépôts et cautionnements reçus	9 702 991	9 718 930
<u>Total</u>	<u>19 631 540</u>	<u>19 486 580</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	613 846	1 433 799
- Factures non parvenues	1 471 988	859 914
<u>Sous total</u>	<u>2 085 834</u>	<u>2 293 713</u>
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>		
- Factures d'achats	1 226 187	2 456 795
- Effets à payer	80 096 404	48 782 723
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	157 728	193 568
- Retenues de garantie	181 160	407 563
<u>Sous total</u>	<u>81 661 479</u>	<u>51 840 649</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>83 747 313</u>	<u>54 134 362</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Personnel, remunerations dues	25 055	30 590
- Personnel, provisions pour congés payés	1 064 002	938 928
- Personnel, autres charges à payer	929 209	1 182 280
- Etat, retenues sur salaires	292 674	260 972
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 107 815	494 088
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	15 827	72 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	169 015	806 993
- Etat, TVA à payer	1 860 807	3 596 145
- Etat, autres impôts et taxes à payer	40 923	131 885
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	25 391
- Avances sur titres immobilisés	564 047	700 000
- C.N.S.S	753 819	813 080
- Autres comptes créditeurs	7 266 718	2 367 759
- Compte d'attente autres passifs	-	29 161
- Compte Courant Stif	38 600	99 122
- Diverses charges à payer	196 524	841 609
- Produits constatés d'avance	810 073	291 171
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	369 221	553 814
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	872 735	579 235
- Autres provisions pour risques	2 405 337	7 658 941
<u>Total</u>	18 808 841	21 474 096

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Capital social	(A) 54 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	13 657 184	15 532 184	15 532 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 27 436 462	18 350 212	18 350 212
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	51 204 778	39 289 441	42 427 757 (*)
Total des capitaux propres avant résultat de la période	165 446 218	137 319 631	140 457 947
Résultat de la période	4 877 608	10 455 834	11 027 022
Total des capitaux propres avant affectation	170 323 826	147 775 465	151 484 969

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	4 877 608	10 455 834	11 027 022
Nombre d'actions (2)	10 800 000	9 450 000	9 450 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 0,452	1,106	1,167

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2.250.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et la libération intégrale de 450.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribués gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2019

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	-	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			-			2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)						7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 31 décembre 2018									10 455 834	10 455 834
Solde au 31 décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019					-	-		10 455 835	(10 455 835)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)						4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018								(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000						-		20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000							(2 250 000)		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								3 709 503		3 709 503
Résultat au 31 décembre 2019									4 877 609	4 877 609
Solde au 31 décembre 2019	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	-	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<u>Intérêts conventionnels</u>	89 606 729	89 022 950
<u>Intérêts intercalaires</u>	340 286	590 440
<u>Intérêts de retard</u>	4 611 580	2 133 488
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	94 558 595	91 746 878
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(2 536 026)	(862 687)
. Intérêts de retard	(1 650 777)	(393 109)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	677 544	620 189
. Intérêts de retard antérieurs	316 624	362 056
<u>Variation des produits réservés</u>	(3 192 635)	(273 551)
<u>Total des revenus de leasing</u>	91 365 960	91 473 327

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Commission de factoring	5 347 687	5 000 196
Intérêts de financement	13 856 864	13 068 829
Autre commission de factoring	306 467	358 419
Total	19 511 018	18 427 444

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	376 791	404 908
- Commissions d'assurance	645 892	1 070 746
- Autres produits d'exploitation	1 300 576	1 233 718
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 323 259	2 709 372

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	20 570 192	20 854 114
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	22 332 223	23 935 793
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	18 617 778	16 507 278
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	854 438	747 512
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	62 374 631	62 044 697
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 848 155	4 589 464
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	5 696 052	5 441 152
- Pénalités fiscales et sociales	13 364	4 212
- Pertes de change	105 495	47 725
- Gains de change	(74 277)	(221 219)
- Autres charges financières	46 971	143 411
<u>Total des autres charges financières</u>	8 635 760	10 004 745
<u>Total général</u>	71 010 391	72 049 442

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Commissions servies export	7 042	4 912
Commissions servies domestique	114 612	136 080
Commissions servies apporteurs	21 491	25 302
<u>Total</u>	143 145	166 294

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits des participations	5 147 546	4 371 052
- Produits des titres Immobilisés	973 621	2 073 868
- Revenus des autres créances immobilisées	60 638	69 157
- Revenus des valeurs mobilières de placement	16 646	8 309
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	5 237 800
<u>Total</u>	6 198 451	11 760 186

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Salaires et complément de Salaires	11 427 840	11 168 310
- Bonus	650 000	900 000
- Indemnités représentatives de frais	368 390	350 901
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 367 136	2 342 144
- Autres charges sociales	653 092	503 189
<u>Total</u>	15 466 458	15 264 544

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018
- Achat de matières et fournitures	121 719	158 190	158 190
<u>Total des achats</u>	121 719	158 190	158 190
- Locations	213 600	287 313	287 313
- Charges locatives et de copropriété	198 368	161 275	161 275
- Entretien et réparations	512 471	489 078	489 078
- Primes d'assurances	156 395	128 626	128 626
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	674 318	961 183	961 183
<u>Total des services extérieurs</u>	1 755 152	2 027 475	2 027 475
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 070 498	1 947 688	1 947 688
- Publicités, publications, relations publiques	324 696	326 790	326 790
- Déplacements, missions et réceptions	793 142	949 869	949 869
- Frais postaux et de télécommunications	348 591	350 184	350 184
- Services bancaires et assimilés	658 462	671 046	671 046
- Transfert de charges (frais bancaires)	(36 440)	(37 847)	(37 847)
- Transfert de charges (frais de justice)	(10 484)	(10 992)	(10 992)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 148 465	4 196 738	4 196 738
- Jetons de présence	77 760	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	27 914	19 485	19 485
<u>Total des charges diverses</u>	105 674	97 245	97 245
- Impôts et taxes sur rémunérations	340 617	338 135	338 135
- T.C.L	271 270	256 607	256 607
- Droits d'enregistrement et de timbres	49 848	57 311	57 311
- Autres impôts et taxes	116 165	-	-
<u>Total des impôts et taxes</u>	777 900	652 053	652 053
<u>Total général</u>	6 908 910	7 131 701	7 131 701

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	19 448 432	10 202 647	10 202 647
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	412 435	596 798	596 798
- Dotations aux provisions collectives	-	1 957 000	1 957 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 177 474)	(7 002 596)	(7 573 784) (*)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(671 485)	(375 865)	(375 865)
- Reprises de provisions collectives	(1 279 278)	-	-
- Créances abandonnées	3 194	(43)	(43)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 921 085	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 921 085)	-	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	13 735 824	5 377 941	4 806 753

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	745 913	662 925
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 211 315	1 045 851
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	-	58 283
<u>Total</u>	1 957 228	1 767 059

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	3 145 835	3 855 055
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(1 245 712)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	861 966
<u>Total</u>	3 145 835	3 471 309

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 000 000	3 500 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(200 521)	-
<u>Total</u>	785 683	3 486 204

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	30 336	9 465
- Produits sur assistance technique MLA	319 409	370 000
- Autres produits	241 218	17 602
<u>Total</u>	590 963	397 067

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 305	16 851
<u>Total</u>	2 305	16 851

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Bénéfice comptable	6 833 872	16 036 051
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	24 006 702	20 111 500
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	6 252 831	976 422
- Provisions fiscales constituées en 2015/2014 pour affaires douteuses	-	6 061 955
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	6 267 400	1 259 508
- Dividendes	5 663 269	8 868 348
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires douteuses	-	6 061 955
Bénéfice fiscal avant provisions	25 690 144	27 523 525
Provisions pour créances douteuses	19 860 867	12 756 445
Provisions pour dépréciation de titres cotés	195 443	355 055
Bénéfice fiscal	5 633 834	14 412 025
Base imposable	5 633 834	14 412 025
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 971 842	5 044 209
Impôt sur les sociétés	1 971 842	5 044 209
- Report d'impôt début de période	-	-
- Acomptes provisionnels payés	(4 515 749)	(4 957 818)
- Retenues à la source	(2 447)	-
Impôt à payer (report)	(2 546 354)	86 391
Contribution conjoncturelle	-	576 481
Contribution sociale de solidarité des sociétés	169 015	144 120

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	37 612 269	28 552 504
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(50 895 221)	(37 612 269)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(9 767 650)	(11 214 925)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	9 928 549	9 767 650
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(638 275)	(1 002 452)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 718 930)	(8 258 025)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 702 991	9 718 930
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 438 157)	(4 717 538)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 259 549	4 438 157
- TVA collectée		84 673 032	81 981 689
- Loyers encaissés	4.0&16	481 008 476	476 570 255
- Intérêts de retard	16	4 611 580	2 133 488
- Créances virées en Pertes	24	(3 924 279)	43
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	2 966 476	1 096 844
- Remboursements anticipés	4.0	20 303 380	18 959 289
- Produits sur Cessions anticipées	18	376 791	404 908
<u>Encaissements reçus des clients</u>		576 060 581	570 818 548

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	103 504 521	107 994 661
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(108 122 276)	(103 504 521)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(597 949)	(677 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	891 449	597 949
- Financement des adhérents (TND + €)		366 402 290	372 091 307
- Produits à recevoir en début de période	9	3 196	3 143
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 904)	(3 196)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(280 250)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	802 921	280 250
- Revenus du factoring	17	19 511 018	18 427 444
- Récupération frais bancaires	23	36 440	37 847
- Récupération frais de justice	23	10 484	10 992
- TVA collectée Factoring		1 081 880	999 880
- Remboursement des factures à apurer en début de période	14	-	(161 435)
- Remboursement des factures à apurer en fin de période	14	-	-
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		383 241 820	396 005 619

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	51 840 649	92 839 926
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(81 661 479)	(51 840 649)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(824 121)	(253 520)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	382 024	824 121
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	357 773 888	414 347 696
- TVA sur Investissements		58 415 286	63 183 002
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		385 926 247	519 100 576

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2019		Fin de période	
		Utilisations	Remboursements		
Crédit à court terme UTB	190 904	0	190 904	0	
Crédit à court terme BTE	474 056	2 942 250	3 207 581	208 725	
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	54 290 000	35 950 000	29 340 000	
Ligne d'avance ABC	2 000 000	2 000 000	4 000 000	0	
Ligne d'avance BTE	3 000 000	10 000 000	8 000 000	5 000 000	
Ligne d'avance UIB	0	3 000 000	0	3 000 000	
Ligne d'avance AMEN BANK	505 341	2 000 000	1 493 360	1 011 981	
Ligne d'avance BH	8 000 000	0	8 000 000	0	
	11				
	25 170 301	74 232 250	60 841 845	38 560 706	
	-	25 170 301	74 232 250	60 841 845	38 560 706

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(263 219)	(106 628)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	94 231	263 219
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(93 261)	(98 993)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	115 977	93 261
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(1 356 396)	(1 100 693)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	531 896	1 356 396
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 293 713	1 285 001
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 085 834)	(2 293 713)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	30 590	11 269
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(25 055)	(30 590)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	938 928	938 752
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 064 002)	(938 928)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 182 280	1 392 001
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(929 209)	(1 182 280)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	260 972	262 460
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(292 674)	(260 972)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	494 088	1 167 976
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 107 815)	(494 088)
- C.N.S.S en début de période	14	813 080	676 846
- C.N.S.S en fin de période	14	(753 819)	(813 080)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	841 609	2 732 674
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(196 524)	(841 609)
- Compte courant STIF en début de période	14	(99 122)	(1 148 572)
- Compte courant STIF en fin de période	14	38 600	99 122
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 468 351)	(2 620 952)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 520 035	2 468 351
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(287 956)	(487 220)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	364 683	287 956
- TVA, payées sur biens et services		1 939 708	1 572 399
- Charges de personnel	22	15 466 458	15 264 544
- Autres charges d'exploitation	20&23	7 052 055	7 131 701
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(777 900)	(652 053)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		23 177 766	23 933 557

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 539 294)	(1 805 900)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 263 273	1 539 294
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	72 932	57 616
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	(15 827)	(72 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 937 516	11 345 706
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(13 765 373)	(12 937 516)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 774 816	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 089 502)	(3 774 816)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	3 583 695	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 206 355)	(3 583 695)
- Charges financières	19	71 010 391	72 911 408
		71 026 272	70 901 826

Intérêts payés

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	806 993	2 137 381
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	2 377 339	(806 993)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	131 885	134 394
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(40 923)	(131 885)
- TVA à payer en début de période	14	3 596 145	69 065
- TVA à payer en fin de période	14	(1 860 807)	(3 596 145)
- TVA non déductible		-	380
- TVA payées		25 537 239	7 303 618
- Impôts et taxes fournisseurs	23	777 900	652 053
- Impôts sur les bénéfices	30	2 140 857	5 764 810
		33 466 628	11 526 678

Impôts et taxes payés

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 485 744	3 750 711
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(3 005 914)	(1 485 744)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	7 491 280	280 578
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 080 874)	(7 491 280)
- GIEFCA en début de période	9	-	62 882
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	12 529	4 479
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(37 529)	(12 529)
- Compte courant MLA en début de période	9	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	600 902	626 685
- Comptes d'attente en fin de période	9	(599 051)	(600 902)
- Placements en titres en début de période	6	663 463	152 578
- Placements en titres en fin de période	6	(3 142 045)	(163 443)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(2 396 920)	(2 249 230)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	7 266 718	2 396 920
- Effet à recevoir en fin de période	9	(1 783 750)	-
- Produits des placements	21	6 198 451	11 760 186
- Autres produits d'exploitation	18	1 946 468	2 304 464
- Autres gains ordinaires	28	560 627	387 602
- Autres pertes ordinaires	29	(6 055 388)	(16 851)
		(7 875 289)	9 707 106

Autres flux de trésorerie

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	618 797	1 680 083
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 486 505	1 411 064
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		2 105 302	3 091 147

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	59 360	81 342
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	30 336	9 465
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		89 696	90 807

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	488 280	133 810
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	-	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		488 280	2 133 810

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	2 212 849
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	1 611 605	1 875 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(700 000)	(1 155 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	564 047	700 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		1 475 652	3 632 849

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dividendes et tantièmes		6 288 750	9 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	25 391	22 842
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(25 391)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		6 287 701	8 997 451

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques	3	13 845 235	1 271 722
- Caisses	3	20 814	19 242
- Banques, découverts	10	(7 886 108)	(30 245 801)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		5 979 941	(28 954 837)

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

la société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques Rattachés à ces redressements.

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de Redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un Échéancier trimestriel de Cinq ans.

NOTE 45 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2019 un solde de 11 329 KDT

Correspond au :

- engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 6 408 KDT présentant une juste valeur de l'ordre de 4 447 KDT au 31-12-2019. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT,

- engagements pour la participation à l'augmentation de capital de MLA pour un montant 4 921 KDT

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Dans le cadre du renforcement des efforts nationaux visant à endiguer les répercussions économiques et sociales désastreuses causées par la pandémie COVID-19, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place une batterie de mesures exceptionnelles permettant de soutenir, aussi bien, les 0entreprises et les professionnels, que les particuliers.

A ce titre, et en application des dispositions des circulaires n°06-2020 du 19 mars 2020 et n°07-2020 du 25 mars 2020, les banques et les établissements financiers, doivent reporter les échéances des crédits se rattachant à la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 et ce, sur demande par tout moyen laissant une trace écrite et selon des conditions bien définies.

En l'absence d'un mécanisme de refinancement, le report de ces échéances impactera d'une manière significative la rentabilité de la société.

Face à cette situation critique, Le Conseil d'Administration a pris les mesures nécessaires pour gérer les effets sur la trésorerie de l'entreprise.

Ainsi, et à l'état actuel des choses, le risque réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 19 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 274 KDT

La marge brute facturée en 2019 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 9 279 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2019 s'élèvent à 232 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 2 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 2 000 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 38 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 29.79% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 KDT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 KDT.

Une nouvelle convention a été signée le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 6 451 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 348 KDT en HT.

Engagement leasing

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 806 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 3 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 9 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 72 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 373 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute facturée en 2019 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 10 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 108 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie SICAV :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 28 500 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 550 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 77 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 1 242 KDT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT figurant parmi les valeurs immobilisées comme suit :

IMMOBILISATION	Valeur brute	Cumul Amortissem ent au 31/12/2019	dotation 2019	VCN 31/12/2019
Acquisition 03 Places de parking	45 000	9 284	2 250	35 716

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans, pour une valeur totale de 81 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 437 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT.

La marge brute facturée en 2019 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 114 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2019, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 7 470 KDT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 21 238 KDT.

Un emprunt est autorisé et non encore débloqué à la fin de 2019 s'élève à 15 000 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
<i>Avantages à court terme</i>	273 611	-	526 878	69 302	267 110	23 467	299 700	25 961	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			4 008		1 216		1 645			

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 170 324 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 878 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La note 2-13 aux Etats Financiers décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

- La note 46 aux Etats Financiers suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2019 à 110 877 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 13 736 KDT) dans le résultat de l'exercice. Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 56 913 KDT au 31 décembre 2019 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ;
- Examiner le rapport d'évaluation d'Alios Finance élaboré par un expert indépendant ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous allons procéder à la révélation du fait délictueux au procureur de la république suite la plainte qui a été introduite par votre société en date du 29 février 2020 contre un commercial et un fournisseur (au même temps client) ayant utilisé des manœuvres frauduleuses passibles de sanctions telles que prévues par l'article 272 et 275 du code pénal.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Convention et opération nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) au titre de l'exercice 2019 pour un budget de 344 jours à raison de 440 Euros par jour, soit un montant total de 151 360 €.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

1. Tunisie Leasing & Factoring a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013, n°5 du 25 août 2015, n°6 du 22 mars 2016, n° 7 du 29 août 2017 et n°8 du 03 avril 2018.

2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de « Tunisie Valeurs » pour une valeur totale de 6 451 KDT.
5. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
<i>Avantages à court terme</i>	273 611	-	526 878	69 302	267 110	23 467	299 700	25 961	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			4 008		1 216		1 645			
Total	273 611	-	530 886	69 302	268 326	23 467	301 345	25 961	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Fehmi LAOURINE

Sonia KETARI LOUZI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	519 434	300 833	218 601	72,7%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	518 287	445 990	72 297	16,2%
AC3 - Créances sur la clientèle	6.3	7 978 168	7 133 408	844 760	11,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	6.4	338 719	322 265	16 455	5,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	6.5	1 134 604	1 155 076	(20 472)	(1,8%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6.6	127 894	128 267	(373)	(0,3%)
AC7 - Autres actifs	6.7	684 754	1 033 993	(349 239)	(33,8%)
Total des actifs		11 301 860	10 519 832	782 028	7,4%

Passifs

PA1 - Banque Centrale et CCP	6.8	1 426 074	1 731 309	(305 235)	(17,6%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.9	212 676	292 262	(79 586)	(27,2%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6.10	7 370 560	6 356 968	1 013 592	15,9%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.11	312 987	284 825	28 162	9,9%
PA5 - Autres passifs	6.12	951 653	984 290	(32 637)	(3,3%)
Total des passifs		10 273 950	9 649 654	624 296	6,5%

Capitaux propres

CP1 – Capital	6.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	6.13	117 000	117 000	-	-
CP3 – Réserves	6.13	466 461	466 076	385	0,1%
CP4 - Actions propres	6.13	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	6.13	24 042	24 510	(468)	(1,9%)
CP6 - Résultats reportés	6.13	(508 306)	(575 637)	67 331	11,7%
CP7 - Résultat de l'exercice	6.13	157 347	66 863	90 484	135,3%
Total des Capitaux propres		1 027 910	870 178	157 732	18,1%

Total des capitaux propres et passifs		11 301 860	10 519 832	782 026	7,4%
--	--	-------------------	-------------------	----------------	-------------

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	7.1	1 354 692	1 373 598	(18 906)	(1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		505 097	413 083	92 014	22,2%
HB3 - Actifs donnés en garantie	7.2	-	-	-	-
Total des passifs éventuels		1 859 789	1 786 681	73 108	4,1%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	7.3	100 230	154 502	(54 272)	(35,1%)
HB5 - Engagements sur titres	7.4	809	859	(50)	(5,8%)
Total des engagements donnés		101 039	155 361	(54 322)	(35,0%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	7.5	2 198 960	2 132 046	(66 914)	(3,1%)
Total des engagements reçus		2 198 960	2 132 046	(66 914)	(3,1%)

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	803 026	622 188	180 838	29,1%
PR2 - Commissions (en produits)	8.2	108 033	91 151	16 882	18,5%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	63 899	60 252	3 646	6,1%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	73 083	72 587	496	0,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 048 041	846 177	201 864	23,9%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(440 067)	(367 541)	(72 526)	(19,7%)
CH2 - Commissions encourues		(6 833)	(5 249)	(1 584)	(30,2%)
Total charges d'exploitation bancaire		(446 900)	(372 790)	(74 110)	(19,9%)
Produit Net Bancaire					
Produit Net Bancaire	8.6	601 141	473 387	127 754	27,0%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.7	(120 770)	(181 226)	60 456	33,4%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.8	(21 904)	3 828	(25 732)	(672,2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation	8.9	7 633	7 881	(248)	(3,1%)
CH6 - Frais de personnel	8.10	(150 584)	(143 341)	(7 243)	(5,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	8.11	(71 385)	(66 511)	(4 874)	(7,3%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 262)	(9 908)	(2 354)	(23,8%)
Résultat d'exploitation		231 869	84 110	147 759	157,7%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.12	13 039	11 501	1 538	13,4%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	8.13	(82 828)	(25 800)	(57 028)	(221,0%)
Résultat des activités ordinaires		162 080	69 812	92 268	132,2%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 733)	(2 949)	(1 784)	(60,5%)
Résultat net de l'exercice		157 347	66 863	90 484	135,3%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	13 988	(13 988)	(100,0%)
Résultat après modification comptable		157 347	80 851	76 496	94,6%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2019	2018	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		928 044	807 017	121 027	15,0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(440 656)	(371 569)	(69 087)	(18,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		168 474	115 420	53 054	46,0%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(919 413)	(1 195 757)	276 344	23,1%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 014 341	399 532	614 809	153,9%
Titres de placement		(7 087)	139 045	(146 132)	(105,1%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(136 349)	(151 081)	14 732	9,8%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		123 124	(268 241)	393 276	146,6%
Impôt sur les bénéfices		(16 270)	(2 366)	(13 904)	(587,7%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	714 208	(528 001)	1 244 120	235,6%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 971	61 959	7 012	11,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		54 742	(146 333)	201 075	137,4%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(4 596)	(7 284)	2 688	36,9%
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	119 117	(91 658)	210 775	230,0%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	-	-	-
Emission d'actions		-	-	-	-
Emission d'emprunts		53 700	26 300	27 400	104,2%
Remboursement d'emprunts		(34 802)	(34 822)	20	0,1%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		7 527	5 585	1 942	34,8%
Dividendes versés		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	26 425	(2 937)	29 362	999,7%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		859 750	(622 596)	1 484 257	238,4%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 398 184)	(775 588)	(624 506)	(80,5%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(538 434)	(1 398 184)	859 750	61,5%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 144 agences, 188 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 543 699	767 718	98,82%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,54%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	10 205 160	51 026	6,57%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,44%
Personnes Physiques	13 090 087	65 450	8,42%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 831 301	9 157	1,18%
Personnes Morales	1 159 135	5 796	0,75%
Personnes Physiques	672 166	3 361	0,43%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 343 631 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii . Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24.

iii . Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▀ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▀ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▀ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i . Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii . Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii . Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv . Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres » .

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés. Le programme a été clôturé courant 2019 suite au départ de 92 employés.

4.2 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2019.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 322,889 millions de dinars dont 110,004 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.3 - Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2019 est de 17 795 mdt.

4.4 - Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

5 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 27 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Il est à signaler que la situation liée à la pandémie COVID-19 qui sévit au niveau mondial et en Tunisie ne nécessite aucun ajustement des états financiers au titre de l'exercice 2019. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière au cours des exercices futurs.

A l'état actuel, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière ne peut pas être estimé.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, la Banque Centrale de Tunisie a annoncé une série de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les particuliers, et contribuer à préserver le tissu économique et les emplois.

Par référence à la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires », la Banque a activé son plan de continuité d'exploitation et a mis en place un système de sécurité en faveur de son personnel ainsi que sa clientèle.

6 - NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 519.434 mDT au 31/12/2019 contre 300.833 mDT au 31/12/2018, soit une augmentation de 218.601 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
CAISSE	72 525	73 337	(813)	(1,1%)
Caisse en Dinars	57 433	53 439	3 994	7,5%
Caisse en devise	15 092	19 898	(4 807)	(24,2%)
BCT	446 595	227 326	219 269	96,5%
BCT en Dinars	34 042	27 065	6 977	25,8%
BCT en devise	352 542	200 261	152 281	76%
Facilité de dépôt	60 011	-	60 011	100%
CCP	310	166	144	86,7%
TGT	4	4	-	-
Total	519 434	300 833	218 601	72,7%

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% fin 2019 et de 90% fin 2018. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2019	Seuil régl.	2018
Ratio de liquidité	100%	142.83%	90%	96,90%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2018	Dotations	Reprises	Reclass	2019
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	4 547	8 464	-	-	13 011
Total	4 547	8 464	-	-	13 011

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 518.287 mDT au 31/12/2019 contre 445.990 mDT au 31/12/2018.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	157 931	97 062	60 869	62,7%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	156 614	96 996	59 618	61,5%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1 315	64	1 251	1954,7%
Prêts aux établissements financiers	218 742	180 584	38 158	21,1%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	140 000	70 000	70 000	100,0%
Prêts hors marché en Dinars	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire en Devises	78 742	105 584	(26 842)	(25,4%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	141 360	165 968	(24 608)	(0)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	40 500	52 500	(12 000)	(22,9%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	100 860	113 468	(12 608)	(11,1%)
Créances rattachés	254	2 376	(2 122)	(89,3%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	119	150	(31)	(20,7%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	135	2 226	(2 091)	(93,9%)
Total	518 287	445 990	72 297	16,2%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancement de la BCT	518 033	445 990	72 043	16,1%
Total	518 033	445 990	72 043	16,1%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2019	2018	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	518 033	445 990	72 043	16,1%
Total	518 033	445 990	72 043	16,1%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	157 931	-	-	-	157 931
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	156 614	-	-	-	156 614
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1 315	-	-	-	1 315
Prêts aux établissements bancaires	216 783	1 959	-	-	218 742
Prêts sur le marché monétaire en dinars	140 000	-	-	-	140 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	76 783	1 959	-	-	78 742
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	40 500	-	-	-	40 500
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	100 860	-	-	-	100 860
Total	516 033	1 959	-	-	518 033

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires	-	9 726	-	148 205	157 931
comptes courants des banques résidentes	-	-	-	2	2
comptes courants des banques non résidentes	-	9 726	-	146 888	156 614
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	-	-	-	1 315	1 315
Prêts aux établissements bancaires	-	-	-	218 742	218 742
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	140 000	140 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	78 742	78 742
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	-	-	-	40 500	40 500
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	-	-	-	100 860	100 860
Total	-	9 726	-	508 307	518 033

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Comptes courants débiteurs	1 119 151	1 187 789	(68 638)	(5,8%)
Crédits sur ressources spéciales	154 109	155 279	(1 170)	(0,8%)
Les créances prises en charge par l'État	22 252	26 522	(4 270)	(16,1%)
Bonification prise en charge par l'État	6 177	6 177	-	-
Comptes courants associés	109 023	166 999	(57 976)	(34,7%)
Autres concours à la clientèle	8 719 521	7 898 961	820 560	10,4%
Créances à abandonner	3 562	3 562	-	-
Créances rattachées	59 943	40 982	18 960	46,3%
Total brut	10 193 738	9 486 271	707 467	7,5%
Provisions	(1 258 495)	(1 331 290)	72 795	(5,5%)
Provisions sur comptes courants	(182 387)	(205 477)	23 090	(11,2%)
Provisions sur ressources spéciales	(46 365)	(53 446)	7 081	(13,2%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(868 446)	(928 020)	59 574	(6,4%)
Provisions sur comptes courants associés	(63 378)	(62 764)	(614)	1,0%
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(97 464)	(81 128)	(16336)	20,1%
Agios réservés	(907 975)	(987 972)	79 997	(8,1%)
Agios réservés sur comptes courants	(73 024)	(96 102)	23 078	24,0%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(793 778)	(800 372)	6 594	0,8%
Agios réservés sur comptes courants associés	(36 930)	(38 037)	1 107	2,9%
Agios réservés sur ressources spéciales	-	(46 511)	46 512	100,0%
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(1 136)	(3 843)	2 707	70,4%
Produits perçus d'avance	(49 100)	(33 601)	(15 499)	(46,1%)
Total Net en Mdt	7 978 168	7 133 408	844 760	11,8%

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
- C/C Débiteurs	440	-	-	1 118 711	1 119 151
- C/ Ressources spéciales	2 668	-	-	151 441	154 109
- Comptes courants associés	28 115	-	-	80 908	109 023
- Autres concours à la clientèle	33 794	-	-	8 714 156	8 747 950
- Créances à abandonner	-	-	-	3 562	3 562
- Créances rattachées et produits perçus d'avance	3 182	-	-	7 661	10 843
Total brut	68 199	-	-	10 076 439	10 144 638
- Provisions sur créances clientèles	(28 678)	-	-	(1 229 817)	(1 258 495)
- Intérêts et Agios réservés	(1 716)	-	-	(906 259)	(907 975)
Total net	37 806	-	-	7 940 362	7 978 168

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2019 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 119 151	(140 016)	(42 372)	(73 024)	-	863 739
C/ Ressources spéciales	154 109	(27 890)	(18 475)	-	-	107 744
Comptes courants associés	109 023	(47 514)	(15 864)	(36 930)	-	8 715

Autres conc. à la clientèle	8 747 950	(403 760)	(464 685)	(793 778)	(49 100)	7 036 627
Créances à abandonner	3 562	(455)	-	(3 107)	-	-
Créances rattachées	59 943	-	-	(1 136)	-	58 807
Total	10 193 738	(619 635)	(541 396)	(907 975)	(49 100)	8 075 632
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(97 464)
Encours net	-					7 978 168

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
C/C Débiteurs	1 119 151	-	-	-	1 119 151
Autres concours à la clientèle	1 918 798	1 700 271	2 745 980	829 416	7 194 465
Crédits sur ressources spéciales	746	5 292	31 235	20 544	57 817
Total	3 038 695	1 705 563	2 777 216	849 960	8 371 433

L'encours des créances au 31 décembre 2019 tient compte de l'opération de radiation et de cession des créances pour un montant total de 212.885md.

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(73 024)	(96 102)	23 078	24, %
Agios réservés sur Avals et Cautions	(3 653)	(4 061)	408	10,0%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(196 426)	(159 328)	(37 098)	(23,3%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(250 072)	(275 470)	25 398	9,2%
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(2 027)	(2 316)	289	12,5%
Agios réservés sur Ressources Spéciales	-	(46 511)	46 512	100,0%
Agios réservés sur C/C Associés	(36 930)	(38 037)	1 107	2,9%
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(341 600)	(359 197)	17 597	4,9%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 107)	(3 107)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(1 136)	(3 843)	2 707	70,4%
Sous Total	(907 975)	(987 972)	79 998	8,1%
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	(4 198)	(5 037)	840	16,67%
Total	(912 173)	(993 009)	80 837	8,14%

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2019 à 343.631 mille dinars

L'évolution des provisions sur créances à la clientèle se détaille ainsi:

Libellé	2018	Dotations	Reprises	Reclass	2019
Provisions sur comptes courants	(205 477)	(38 502)	62 176	(584)	(182 387)
Provisions sur ressources spéciales	(53 446)	(2 772)	9 839	14	(46 365)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(928 020)	(124 342)	183 012	904	(868 446)
Provisions sur comptes courants associés	(62 764)	(1 405)	791	-	(63 378)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(81 128)	(16 336)	-	-	(97 464)
Total	(1 331 290)	(183 358)	255 819	334	(1 258 495)

Libellé	2018	Dotations	Reprises	Reclass	2019
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(652 813)	(122 936)	155 631	483	(619 635)

Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(597 349)	(44 085)	100 188	(149)	(541 396)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(81 128)	(16 336)	-	-	(97 464)
Total	(1 331 290)	(183 358)	255 819	334	(1 258 495)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	-	-	-	-
Créances non éligibles au refinancement	10 144 638	9 452 671	691 967	7,3%-
Total	10 144 638	9 452 671	691 967	7,3%-

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFL...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 55 959 mille dinars au titre de l'exercice 2019, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2019 à 574 449mille dinars (y compris les provisions additionnelles sur engagements par signature présentées parmi les autres passifs (PA5)).

6.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2019 à 97 464 millions de dinars.

6.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 22 252 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 338.719 mDT au 31/12/2019 contre 322.265 mDT au 31/12/2018. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2018	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2019
I- Titres de placement	321 735	59 050	(56 061)	(1)	324 723
1.1 Titres émis par l'Etat	321 735	59 050	(56 061)	(1)	324 723
Valeurs brutes	317 364	62 571	(55 484)	-	324 451
Décotes	(8 421)	(3 521)			(11 942)
Créances et dettes rattachées	12 792		(577)	(1)	12 214
Provisions	-	-	-	-	-
II- Titres de transactions	530	13 465	-	-	13 995
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	530	13 465	-	-	13 995
Bons du trésor	556	13 960	-	-	14 516
Créances et dettes rattachées	(26)	(495)	-	-	(521)
Provisions	-	-	-	-	-
Total net	322 265	72 515	(56 061)	(1)	338 719

6.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.134.604 mDT au 31/12/2019 contre 1.155.075 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	835 662	(37 562)	(4,5%)
Décote/primes sur BTA d'investissement	(25 899)	(30 544)	4 645	15,2%
Créances rattachées	29 463	27 075	2 388	8,8%
Total BTA d'investissement	801 664	832 193	(30 529)	(3,7%)
Emprunts obligataires	52 857	59 099	(6 242)	(10,6%)
Emprunt national	28 000	42 175	(14 174)	(33,6%)
Provisions Emprunts obligataires	(1 050)	(650)	(400)	61,5%
Créances rattachées	2 644	3 177	(533)	(16,8%)
Total autres titres d'investissement	82 451	103 801	(20 350)	(20,6%)
Fonds gérés SICAR	76 849	76 867	(18)	(0,0%)
Provisions Fonds gérés	(52 260)	(50 484)	(1 776)	(3,5%)
Total Fonds gérés	24 589	26 383	(1 794)	(6,8%)
Parts dans les FCP	35 396	30 459	4 937	16,2%
Provisions sur parts dans les FCP	(1 096)	-	(1 096)	-
Total FCP	34 300	30 459	3 841	12,6%
Parts dans les entreprises liées	156 430	168 410	(11 980)	(7,1%)
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	40 883	46 331	(5 448)	(11,8%)
Titres de participations	96 404	96 670	(266)	(0,3%)
Participations en rétrocession	18 935	19 379	(444)	(2,3%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(120 750)	(168 248)	47 498	(28,2%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	191 600	162 240	29 360	18,1%
Total général	1 134 604	1 155 076	(20 472)	(1,8%)

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2018	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	2019
BTA d'investissement	835 662	1 200	(38 762)	-	798 100
Emprunts obligataires	59 099	-	(6 243)	-	52 857
Emprunt national	42 174	-	(14 174)	-	28 000
Fonds gérés SICAR	76 867	-	-	(18)	76 849
Fonds commun de placement	30 459	4 936	-	-	35 396
Titres de participation	96 670	-	(266)	-	96 404
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	46 331	-	(5 448)	-	40 883
Parts dans les entreprises liées	168 410	12 413	(74 067)	-	156 430
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	19 379	-	(444)	-	18 935
Total en mDT	1375 082	18 549	(139 404)	(18)	1 254 208

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2019 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Titres non cotés	484 034	518 133	(34 099)	(2,6%)
Titres cotés	19 140	20 002	(842)	(100,0%)
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	505 784	539 420	(33 636)	(6,2%)

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	92,00%	36 986	0	36 986
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	1 492	5 969
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	1 485	515

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Sièges sociaux	Capitaux propres	Résultat 2019
Secteur financier		154 322	373
STB INVEST	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	54 435	1 313
STRC	Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis	45 661	3 257
SICAV AVENIR	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	1 161	47
STB FINANCE	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	8 006	(48)
SICAV L'INVESTISSEUR	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	1 314	54
STB SICAR	Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	24 795	522
STB MANAGER	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	1 757	66
TUNISIAN FOREIGN BANK	19, rue des Pyramides 75001 Paris	17 193	(4 838)
SOFI ELAN	IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	-	-
Secteur du Bâtiment		8 896	67
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	8 896	67
Secteur Touristique		6 190	(21)
ED-DKHILA	25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	6 190	(21)
Secteur des Services		(6 530)	(1 925)
GEVE	C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	301	(434)
SOCIETE ACTIVHOTELS	C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis	(7 430)	(1 454)
STB MOYENS GENERAUX	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	480	(10)
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	119	(27)

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 88 958 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de -52 260 Mdt.

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2019
FG STB 1	8 000	-1 168	2 127	2 216	2 094	63	4 705
FG STB 2	8 000	1 493	4 331	4 691	299	6	5 162
FG STB 3	5 000	913	2 077	2 393	1 000	211	3 836
FG STB 4	6 500	1 488	2 008	5 911	120	691	5 980
FG STB 5	6 824	1 471	2 633	5 183	231	321	5 662
FG STB 6	2 707	247	1 085	1 370	80	1 160	1 869
FG STB 7	800	67	140	265	390	70	727
FG STB 8	6 752	3 290	3 852	2 720	382	2 476	6 190
FG STB 9	4 800	368	519	3 738	0	712	4 649
FG STB 10	8 748	170	186	8 523	0	226	8 732
FG STB 11	6 000	510	0	4 826	83	1 302	6 510
FG STB 12	9 898	1 463	0	6 021	1 526	2 245	11 361
FG ID 1	2 000	861	1 630	1 289	0	1	1 231
FG ID 2	2 000	215	957	1 639	0	2	1 258
FG ID 3	5 436	1 168	2 839	3 779	140	10	3 765
FG ID 4	360	74	28	358	0	17	406
FG ID 5	1 133	255	173	967	0	263	1 215
FG ID 6	4 000	614	1 023	3 366	0	671	3 591
Total	88 958	13 499	25 608				76 849

Au 31 Décembre 2019, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2019	2018	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	1 154	18	1 136	6311,1%
Actions (placement)	1 116	786	330	42,0%
Parts dans les OPCVM	10 460	14 557	(4 097)	(28,1%)
Autres titres de participation	2 286	2 286	-	-
Participations en rétrocession	68 225	65 044	3 181	4,9%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	729	(6)	(0,8%)
Débiteurs divers	-	30	(30)	(100,0%)
Provisions sur titres de participation	(200)	(1 400)	1 200	85,7%
Provisions sur participations en rétrocession	(52 060)	(49 085)	2 955	(6,0%)
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(14)	(14)	-	-
Créditeurs divers	(7 101)	(6 569)	(532)	(8,1%)
Total	24 589	26 382	1 794	6,8%

6.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 127 894 mDT au 31/12/2019. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2018	Acquisition/ Cession 2019	Valeur Brute 2019	Amort 2018	Dotation / Prov. 2019	Transf. Prov.	Amort 2019	Valeur Nette 2019
Immobilisations Incorporelles	22 696	3 091	25 787	(18 542)	(3 070)	-	(21 612)	4 175
Logiciel informatique	22 639	3 091	25 730	(18 542)	(3 070)	-	(21 612)	4 118
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	267 546	9 640	276 345	(143 433)	(9 192)	-	(152 625)	123 720
Terrains	17 554	(843)	16 711	-	-	-	-	16 711
Constructions	75 056	-	75 056	(34 256)	(1 523)	-	(35 779)	(39 277)
Mobilier de bureaux	6 391	62	6 453	(5 785)	(263)	-	(6 048)	405
Matériel de transport	1 903	593	2 496	(1 069)	(164)	-	(1 233)	1 263
Matériel informatique	42 667	5 119	47 786	(37 471)	(3 624)	-	(41 095)	6 691
Matériel de communication	3 227	14	3 241	(2 340)	(140)	-	(2 480)	761
Matériel de bureaux	17 014	412	17 426	(16 053)	(317)	-	(16 370)	1 056
Matériel de sécurité	4 625	704	5 329	(2 771)	(276)	-	(3 047)	2 282
Matériel de climatisation	5 802	15	5 817	(5 005)	(245)	-	(5 250)	567
Agencements, amén. et instal.	39 304	709	40 013	(28 321)	(1 759)	-	(30 080)	9 933
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	377	11	388	(330)	(9)	-	(339)	49
Immeubles hors exploit	44 629	-	44 629	(10 001)	(872)	-	(10 873)	33 756
Imm. En attente affectation	8 964	2 003	10 967	-	-	-	-	10 967
TOTAL	290 242	12 731	302 132	(161 975)	(12 262)	-	(174 237)	127 894

6.7 – Autres actifs

Au 31/12/2019, les autres postes d'actif totalisent 684.754 mDT contre 1.033.993 mDT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Prêts et avances au personnel	140 341	155 086	(14 745)	(9,5%)
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	24 926	7 931	16 995	214,3%
Stocks divers	2 656	2 557	99	3,9%
Différence de change à la charge de l'état	475	226	249	110,2%
Écart de conversion_Actif (2)	15 624	-	15 624	-
Siège, succursales et agences_Actif	13	155 887	(155 874)	(100,0%)
Comptes de régularisation actif	148 242	160 352	(12 110)	(7,6%)
Valeurs présentées à la compensation	86 018	72 777	13 241	18,2%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débits à régulariser	1 233	4 596	(3 363)	(73,2%)
Charges payées d'avance	6 206	3 408	2 798	82,1%
Produits à recevoir	1 098	4 299	(3 201)	(74,5%)
Créances cédées	2 646	2 120	526	24,8%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	36 442	22 327	14 115	63,2%
Autres comptes d'actif	215 580	439 173	(223 593)	(50,9%)
TOTAL	684 754	1 033 993	(349 239)	(33,8%)

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 36 442 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2019	2018	Variation	%
Valeur à l'encaissement	147 553	148 323	(770)	(0,5%)
Valeurs exigibles après encaissement	(111 111)	(125 996)	14 885	11,8%
Total	36 442	22 327	14 115	63%

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2018	Dotation 2019	Reprises 2019	Provision 2019
Prêts au personnel	(1 732)	-	-	(1 732)
État, impôt et taxes	(829)	-	-	(829)
Stock divers	(28)	-	-	(28)
Écart de conversion	(8 472)	(3 633)	-	(12 105)
Comptes de régularisation actif	(8 133)	-	-	(8 133)
Valeurs présentées à la compensation	(298)	-	223	(75)
Effets financiers en recette	(111)	-	-	(111)
Débits à régulariser	(2 018)	-	658	(1 360)
Charges payées d'avance	(134)	-	-	(134)
Créances cédées	(2 137)	-	-	(2 137)
Différence PF encaissement exigible après encaissement	(471)	-	-	(471)
Autres	(20 727)	(13 578)	-	(34 305)
Total	(45 090)	(17 211)	881	(61 420)

6.8 – Banque centrale et CCP

Au 31/12/2019 ce poste totalise 1426.074mDT contre 1.731.309mDT au 31/12/2018. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Appel d'offre	1 374 000	1 288 000	86 000	6,7%
Facilité de prêt	-	311 000	(311 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	50 397	129 864	(79 467)	(61,2%)
Dettes rattachées	1 677	2 445	(768)	(31,4%)
TOTAL	1 426 074	1 731 309	(305 235)	(17,6%)

6.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2019 ce poste totalise 212 676 mDT contre 292.262 mDT au 31/12/2018. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	4 947	76 923	(71 976)	-93,6%
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	4 946	76 922	(71 976)	-93,6%
Emprunts auprès des établissements bancaires	189 827	201 997	(12 170)	(6,0%)
- Emprunts en dinars	-	55 000	(55 000)	(100,0%)
- Emprunts en devises	189 827	146 997	42 830	29,1%
Avoir en compte des établissements financiers	16 156	13 332	2 824	21,2%
Dettes rattachées	1 746	11	1 735	15772,7%
Total	212 676	292 262	(79 586)	(27,2%)

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2019	2018	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	212 676	292 262	(79 586)	(27,2%)
Total	212 676	292 262	(79 586)	(27,2%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	4 947	-	-	-	4 947
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	4 946	-	-	-	4 946
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	111 940	77 887	-	189 827
- Emprunts en dinars	-	-	-	-	-
- Emprunts en devises	-	111 940	77 887	-	189 827
Avoir en compte des établissements financiers	16 156	-	-	-	16 156
Dettes rattachées	1 746	-	-	-	1 746
Total	22 849	111 940	77 887	-	212 676

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	-	-	-	4 947	4 947
- Banques de dépôts	-	-	-	1	1
- Banques non résidentes	-	-	-	4 946	4 946
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-	-	189 827	189 827
- Emprunts en dinars	-	-	-	-	-
- Emprunts en devises	-	-	-	189 827	189 827
Avoir en compte des établissements financiers	-	-	-	16 156	16 156
Dettes rattachées	-	-	-	1 746	1 746
Total	-	-	-	212 676	212 676

6.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 7.370.559 mDT au 31/12/2019 contre 6.356.969 mDT au 31/12/2018. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dépôts à vue	1 743 188	1 548 371	194 817	12,6%
Dépôts épargne	3 021 421	2 773 420	248 001	8,9%
Compte à terme	736 713	462 615	274 098	59,2%
Comptes en dinars convertibles	94 073	84 426	9 647	11,4%
Dépôts en devises	605 208	620 993	(15 785)	(2,5%)
Placements en devises	184 450	162 631	21 819	13,4%
Bons de caisse	542 491	441 979	100 512	22,7%
Autres sommes dues à la clientèle	260 341	161 609	98 732	61,1%
Dettes rattachées	(17 325)	(16 575)	(750)	(4,5%)
Certificats de dépôts	200 000	117 500	82 500	70,2%
Total	7 370 560	6 356 969	1 013 591	15,9%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	2 520 486	106 433	-	-	2 626 919
Dépôts à vue dinars	1 743 188	-	-	-	1 743 188
Comptes en dinars convertibles	94 073	-	-	-	94 073
Comptes en devises	605 208	-	-	-	605 208
Placement en devises	78 017	106 433	-	-	184 450
Dépôts épargne	3 021 421	-	-	-	3 021 421
Comptes spéciaux d'épargne	2 977 322	-	-	-	2 977 322
Autres comptes d'épargne	44 099	-	-	-	44 099
Dépôts à terme	457 252	706 588	312 540	2 824	1 479 204
Compte à terme	231 075	383 099	119 715	2 824	736 713
Bons de caisse	110 677	250 489	181 325	-	542 491
Certificats de dépôts	115 500	73 000	11 500	-	200 000
Autres sommes dues à la clientèle	260 341	-	-	-	260 341
Total au 31-12-2019	6 259 500	813 021	312 540	2 824	7 387 885
Total au 31-12-2018	5 563 437	473 599	333 685	2 824	6 373 545

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	21 594	-	-	1 815 667	1 837 261
Comptes en devises	-	4 084	-	601 124	605 208
Placement en devises	-	-	-	184 450	184 450
Dépôts épargne	-	-	-	3 021 421	3 021 421
Compte à terme	43 710	1 485	-	691 518	736 713
Bons de caisse	600	-	-	541 891	542 491
Certificats de dépôts	4 500	-	-	195 500	200 000
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	260 341	260 341
Total	70 404	5 569	-	7 311 912	7 387 885

6.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 312.987 mDT au 31/12/2019 contre 284.825 mDT au 31/12/2018 et se répartit comme suit:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	189 077	170 178	18 899	11,1%
Ressources spéciales	119 299	113 351	5 948	5,2%
Ressources budgétaires	46 437	37 971	8 466	22,3%
Ressources extérieures	72 862	75 380	(2 518)	(3,3%)
Intérêts sur emprunts obligataires	9 034	7 392	1 642	22,2%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 069	974	95	9,8%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(5 880)	(7 458)	1 578	21,2%
Total	312 987	284 825	28 162	9,9%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	17 741	18 774	122 747	29 815	189 077

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Description	Solde 2018	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2019
Emprunt long terme	64 134	53 700	(34 801)	-	83 033
Emprunt court terme	106 044	-	-	-	106 044
Total	170 178	53 700	(34 801)	-	189 077

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Description	≤ 3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources budgétaires	791	5304	30 962	35 806	72 863
Ressources spéciales	484	1 647	9 812	34 494	46 437

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2019 comme suit :

Description	Solde 2018	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2019
Ressources long terme	75 380	3 265	(5 783)	-		72 862
Ressources court terme	37 971	10 472	(2 006)	-		46 437
Total ressources avant couverture	113 351	13 737	(7 790)	-	-	119 299
Couverture sur Ressources en devises	(7 458)	1 578	-	-		(5 880)
Total ressources	105 893	15 316	(7 790)	-	-	113 419

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts obligataires & privés	37 614	-	-	151 463	189 077
Ressources spéciales	-	-	-	119 299	119 299
Ressources budgétaires	-	-	-	46 437	46 437
Ressources extérieures	-	-	-	72 862	72 862
Intérêts sur emprunts obligataires	2 026	-	-	7 008	9 034
Intérêts à payer sur ressources extérieures	-	-	-	1 069	1 069
Dettes rattachées	-	-	-	388	388
Écart de conversion sur emprunt	-	-	-	(5 880)	(5 880)
Total	39 640	-	-	273 347	312 987

6.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 951.653 mDT au 31/12/2019 contre 984.290 mDT au 31/12/2018:

Libellé	2019	2018	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	235 316	227 478	7 838	3,4%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	120 060	32 316	87 744	271,5%
Effets financiers non échus (3)	21 015	46 190	(25 175)	(54,5%)
Agios réservés pris en charge par l'État	4 198	5 037	(839)	(16,7%)
Charges à payer	46 220	52 558	(6 338)	(12,1%)
Créditeurs divers	2 598	2 832	(234)	(8,3%)
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	21 133	30 792	(9 659)	(31,4%)
Comptes de régularisation-Passif	263 740	257 720	6 021	2,3%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	213 442	206 192	7 250	3,5%
Écart de conversion	-	98 518	(98 518)	(100,0%)
Autres crédits	658	501	157	31,3%
Crédits à régulariser	3 640	4 523	(883)	(19,5%)
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 717	13 718	(1)	-
Total en mDT	951 653	984 290	(32 637)	(3,3%)

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2019 s'élèvent à 235.316 mDT contre 227.478 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2018	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2019
Prov sur E/S	55 711	(2 696)	4 579	334	57 928
Prov pour départ à la retraite	66 055	(21 150)	1 975	-	46 880
Prov pour risques divers	105 712	(882)	25 677	-	130 508
Total	227 478	(24 728)	32 232	334	235 316

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2019	2018	Variation	%
Impôt sur les sociétés	83 296	-	83 296	-
TVA	3 505	2 664	841	31,6%
Retenues à la source	19 127	17 833	1 294	7,3%
Fonds de péréquation de change	9 909	8 189	1 720	21,0%
Contribution sociale de solidarité	155	65	90	138,5%
Autres	4 068	3 566	502	14,1%
Total	120 060	32 316	87 744	271,5%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2019	2018	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 246	1 185	61	5,2%
Effets financiers court terme non échus	-	-	-	-
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 420	4 399	21	0,5%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	5 672	27 669	(21 997)	(79,5%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	9 130	12 390	(3 260)	(26,3%)
Total	21 015	46 190	(25 175)	(54,5%)

6.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 2018	Affectation résultat	Soucription Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Autres Mouvement	Résultat de la période	Solde 2019
Capital social	776 875	-	-	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	-	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	-	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974	-	-	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 597	-	-	-	384	-	9 981
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	-	-	45 028
Actions propres	(5 509)	-	-	-	-	-	(5 509)
Autres capitaux propres (1)	24 510	-	-	-	(468)	-	24 042
Résultats reportés	576 573	66 863	-	-	468	-	(508 305)
Résultat net de l'exercice	66 863	(66 863)	-	-	-	157 347	157 347
TOTAL	870 179	-	-	-	384	157 347	1 027 910

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996mDT). En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 468 mDT en 2019 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

6.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6.13.2 – Bénéfice par action

Libellé	2019	2018	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	157 346	66 863	90 483	135,3%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	679 987	679 987	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 695 013	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 695 013	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres (en mDT)	688	293	395	134,8%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	1 013	430	583	135,6%

7 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2019 des éléments suivants :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	892 816	826 312	66 504	8,0%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	461 876	547 286	(85 410)	(15,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 354 692	1 373 598	(18 906)	(1,4%)
Crédits documentaires et acceptations import	359 590	336 794	22 796	6,8%
Crédits documentaires et acceptations export	145 507	76 289	69 218	90,7%
Total crédits documentaires	505 097	413 083	92 014	22,3%
Total passifs éventuels	1 859 789	1 786 681	73 108	4,1%

Ventilation des engagements par nature de relation

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	-	-
Contre garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	-	-
b- En faveur de la clientèle	-	-	-	892 816	892 816
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	-	-	-	892 816	892 816
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions sur marchés publics	-	-	-	-	-
Avals billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	-	-
c- En faveur de l'État	-	-	-	461 876	461 876
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	-	-	-	461 876	461 876
Cautions, avals et autres garanties données	-	-	-	1 354 692	1 354 692

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 505 097 mDT au 31/12/2019 contre 413.083 mDT au 31/12/2018. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	-	-	-	145 507	145 507
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	359 590	359 590
Total	-	-	-	505 097	505 097

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2019 à 101.039 mDT contre 155.361 mDT au 31 décembre 2018.

Libellé	2019	2018	Variation	%
Engagements de financement	100 230	154 502	(54 272)	(35,1%)
Engagements sur titres	809	859	(50)	(5,8%)
Total	101 039	155 361	(54 322)	(35,0%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2019 à 2.198.960 mDT contre 2.132.046 mDT au 31 décembre 2018 :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	461 876	547 287	(85 411)	(15,6%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	28 822	21 221	7 601	35,8%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 002 630	919 475	(83 155)	(9,1%)
Garanties reçues de la clientèle	705 632	644 063	61 569	9,5%
Total	2 198 960	2 132 046	(66 914)	(3,1%)

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises

8 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

8.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2019 à 803.026 mDT contre à 622.188 mDT au 31 Décembre 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	20 754	17 666	3 088	17,5%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 864	5 629	1 235	21,9%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	13 890	12 037	1 853	15,4%
Intérêts sur créances sur la clientèle	755 284	581 149	174 135	29,9%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	117 665	94 540	23 125	24,5%
Intérêts sur crédit à la clientèle	637 619	486 609	150 010	31,03%
Revenus assimilés	26 988	23 373	3 615	15,5%
Total	803 026	622 188	180 838	29,1%

8.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2019 à 108.033 mDT contre 91.151 mDT au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	51 844	42 292	9 552	22,6%
Opérations sur titres	259	492	(233)	(47,4%)
Opérations de change	9 935	9 169	766	8,4%
Opérations de commerce extérieur	3 076	2 463	613	24,9%
Coffre-fort	31	30	1	3,3%
Études	20 623	17 479	3 144	18,0%
Autres	22 265	19 226	3 040	15,8%
Total	108 033	91 151	16 882	18,5%

8.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 63.899 mDT contre 60.252 mDT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	498	5 278	(4 780)	(90,6%)
Intérêts nets sur bons de trésor	498	5 278	(4 780)	(90,6%)
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	17 883	17 537	346	2,0%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	21 272	25 880	(4 608)	(17,8%)
Pertes sur titres de placement	(3 389)	(8 343)	4 954	59,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Gains nets sur opérations de change	45 518	37 437	8 081	21,6%
Résultat sur opérations de change	42 928	35 070	7 858	22,4%
Commissions sur change manuel	2 590	2 367	223	9,4%
Total	63 899	60 252	3 647	6,1%

8.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2019 à 73.084 mDT contre 72.586 mDT au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	5 649	7 609	(1 960)	(25,8%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	57 680	54 617	3 063	5,6%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	9 754	10 361	(607)	(5,9%)
Total en mDT	73 083	72 587	496	0,7%

Au 31/12/2019, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total en mDT
Dividendes	825	3 555	-	4 353	8 733
Jetons de présence	89	-	-	48	137
Plus values sur titres d'investissement				14	14
Revenus SICAR	856	-	-	14	870
Total en mDT	1 770	3 555	-	4 429	9 754

8.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2019 à -440.067 mDT contre -367.540 mDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(131 730)	(108 154)	(23 576)	(21,8%)
Opérations avec la clientèle	(292 297)	(245 622)	(46 675)	(19,0%)
Emprunts et ressources spéciales	(16 040)	(13 726)	(2 314)	(16,9%)
Autres intérêts et charges	-	(39)	39	100,0%
Total	(440 067)	(367 541)	(72 526)	(19,7%)

8.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 26,5% entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019 , cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	803 026	622 188	180 838	291%
Intérêt courus et charges assimilées	(440 067)	(367 541)	(72 526)	(19,7%)
Marge nette d'intérêts	362 959	254 647	108 312	42,5%
Commissions reçues	108 033	91 151	16 882	18,5%
Commissions payées	(6 833)	(5 249)	(1 584)	(30,2%)
Commissions nettes	101 200	85 902	15 298	17,8%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	63 899	60 252	3 647	6,1%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	73 083	72 587	496	0,7%
Produit net bancaire	601 141	473 388	127 753	27%

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(94 865)	(165 101)	70 236	42,5%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(127 293)	(95 768)	(31 525)	(32,9%)
Dotations aux provisions additionnelles	(44 309)	(96 084)	51 775	53,9%
Dotations aux provisions collectives	(16 336)	(26 106)	9 770	374%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	158 247	123 079	35 168	28,6%
Reprises sur provisions additionnelles	100 267	121 794	(21 527)	(17,7%)
Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-
Créances cédées à STRC ou radiées	(212 885)	(268 292)	55 407	20,7%
Créances passées par pertes	(26 542)	(4 430)	(22 112)	(499,1%)
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	73 986	80 707	(6 721)	(8,3%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 905)	(16 126)	(9 779)	(60,6%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 653)	(22 232)	(5 421)	(24,4%)
- Provisions sur comptes suspens	(1 627)	(5 136)	3 509	(68,3%)
- Provisions sur comptes correspondants et écart de conversion	(12 097)	(5 887)	(6 210)	105,5%
- Provisions sur comptes en contentieux et affaires contre la banque	(11 951)	(5 681)	(6 270)	110,4%
- Provisions sur débiteurs divers	(3)	(810)	807	(99,6%)
- Provisions sur insuffisance d'inventaire	-	(429)		
- Provisions sur comptes de l'activité monétaire	-	(17)		
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social et IDR	(1 975)	(4 272)	2 297	24,4%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(20 284)	(20 349)	65	0,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 748	4 081	(2 333)	(57,2%)
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	20 284	22 374	(2 090)	(9,3%)
TOTAL	(120 770)	(181 226)	60 457	33,4%

8.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2019, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(7 475)	(886)	(6 590)	(743,8%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(3 556)	(1 866)	(1 691)	(90,6%)
Dotations aux provisions pour fonds à capital risque	(1 096)		(1 096)	
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	(5 280)	2 407	(7 687)	(319,4%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	54 574	8 026	46 548	580,0%
Pertes sur titres de participations	(60 850)	(4 427)	(56 423)	(1274,5%)
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 781	574	1 207	210,3%
Total	(21 904)	3 828	(25 732)	(672,2%)

8.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2019 un total de 7.633 mDT contre 7.881 mDT au 31/12/2018, détaillés comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Revenus des immeubles	1 185	1 111	74	6,7%
Intérêts sur crédits au personnel	6 380	6 736	(356)	(5,3%)
Autres produits accessoires	68	34	34	100,0%
Total	7 633	7 881	(248)	(3,1%)

8.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2019 un total de 150.584 mDT contre 143.341 mDT au 31 Décembre 2018 , détaillés comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Rémunération du personnel	(112 836)	(110 093)	(2 743)	(2,5%)
Charges sociales	(35 683)	(31 251)	(4 432)	(14,2%)
Autres charges liées au personnel	(2 065)	(1 997)	(68)	(3,4%)
Total	(150 584)	(143 341)	(7 243)	(5,1%)

8.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2019 un total de 71 385 mDT contre 66.511 mDT au 31 Décembre 2018, détaillées comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Loyer	(3 944)	(3 573)	(371)	(10,4%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(11 339)	(10 473)	(866)	(8,3%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(9 351)	(8 571)	(780)	(9,1%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(17 795)	(18 500)	705	3,8%
Primes d'assurance	(1 721)	(558)	(1 163)	(208,4%)
Autres	(2 334)	(2 762)	428	15,5%
Impôts et taxes	(2 213)	(1 277)	(936)	(73,2%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 717)	(1 915)	(802)	(41,9%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 965)	(1 413)	(552)	(39,1%)
Transport et déplacement	(268)	(458)	190	41,5%
Frais divers de gestion	(17 738)	(17 011)	(727)	(4,3%)
Total	(71 385)	(66 511)	(4 874)	(7,3%)

8.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 13.039 mDT au 31/12/2019 à contre 11.502 mDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	15 718	15 036	681	4,5%
- Plus-value de cession	7 293	-	7 293	-
- Subvention TFP	1 349	1 259	90	7,1%
- Autres gains	7 076	13 777	(6 702)	(48,6%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(2 679)	(3 535)	857	24,2%
Total	13 039	11 501	1 538	13,4%

8.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2019 à 82.828 mdt contre 25.800 mdt au 31 Décembre 2018.

Libellé	2019	2018	Variation	%
Résultat fiscal	236 653	73 714	162 939	(221,0%)
Impôts sur les sociétés	(82 828)	(25 800)	(57 028)	(221,0%)

9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

9.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 714 208 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 487.388 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les prêts et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 919 413 mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 014 341 mDT.
- Les acquisitions / cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 7 087 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 136 349 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 123 124 mDT.

9.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2019, un flux net positif de 119 117 mDT.

9.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2019, un flux de trésorerie net positif de 26 425 mDT.

9.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2019, un solde de -538.434 mDT contre -1.398.184 mDT au 31 Décembre 2018, détaillées comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	72 839	73 507	(668)	(0,9%)
BCT	(979 477)	(1 501 538)	522 061	34,8%
Banques et organismes spécialisés	137 426	7 264	130 162	1791,9%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	216 783	22 053	194 730	883,0%
Titres de transactions	13 995	530	13 465	2540,6%
Total	(538 434)	(1 398 184)	859 750	61,5%

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2019, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

2.4 Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 30,821 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits accordés aux personnels sur fonds propres, les crédits courants sur opérations de pensions livrées, les crédits documentaires exports confirmés et les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2019 à 11 393 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 220 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 561 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;

- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 s'élèvent à 911 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 085 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 313 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 772 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent 22 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
3. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
4. La note aux états financiers n° 5 « Évènements postérieurs à la date de clôture », qui décrit les mesures prises par la STB (plan de continuité d'action, système de sécurités de son personnel et de sa clientèle) suite de la pandémie du virus COVID -19 ainsi que les incertitudes relatives à l'estimation de l'impact éventuel sur l'activité et la situation financière de la banque.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil

d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la

mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Deux sociétés du groupe STB détiennent, au 31 décembre 2019, 305 712 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

4. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 02 avril 2020

Les Co-commissaires aux comptes

**CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi**

**Groupement CSL- CNH
Samir Labidi**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur

leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 20 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 341 millions d'Euros. Ce crédit est remboursable sur 3 ans avec un taux d'intérêt égal à 2,25%.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 20 millions d'Euros soit l'équivalent de 62,854 millions de dinars.

2. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot des créances bancaires (lot 2019-1) d'un montant égal à 59,610 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
3. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot des créances bancaires (lot 2019-2) d'un montant égal à 102,682 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix de 10 millions de dinars.

Cette opération d'acquisition des créances a été financée par un crédit bancaire accordé par la STB à sa filiale STRC pour 10 millions de dinars. Les conditions de ce crédit se présentent comme suit :

- Durée : 7 ans ;
- Remboursement : une seule annuité le 15 décembre de chaque année ;
- Taux : TMM+1,5% ;
- Garantie : Contrat de pure forme & titre de crédit.

L'encours de ce crédit ainsi que les intérêts courus non échus sont de l'ordre de 10,041 millions de dinars au 31 décembre 2019.

4. Le Conseil d'Administration réuni le 4 avril 2019 a approuvé la reconstitution des fonds propres de la filiale « STRC » qui consiste en :
 - Une réduction de capital pour un montant de 33,8 millions de dinars par absorption d'une partie des pertes cumulées par la suppression des actions détenues par la STB ;
 - Une augmentation de capital pour 36,462 millions de dinars par la conversion d'une partie du compte courant associé « CCA » ;
 - Une affectation du reliquat du CCA soit 13,211 millions de dinars dans un compte de réserves spéciales qui seront affectées pour la résorption du reliquat des pertes antérieures à concurrence de 12,042 millions de dinars.
5. Courant l'exercice 2019, la STB a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » un crédit de consolidation à hauteur de 8,530 millions de dinars. Ce crédit est destiné à résorber les impayés et l'encours relatifs au crédit de consolidation de 8,624 millions de dinars.

Les conditions de ce crédit se détaillent comme suit :

- Durée : 4 ans avec intérêts simples annuelles à termes échus ;
- Remboursement : In finie avec possibilité de règlement anticipé sans pénalité ;
- Taux : TMM+1% ;
- Garantie : Hypothèque en 1^{er} rang sur terrain sis à Rades-Ezzahra objet du TF n°12883 Ben Arous d'une superficie de 103074 m².

L'encours de ce crédit ainsi que les intérêts courus non échus sont de l'ordre de 9,097 millions de dinars au 31 décembre 2019.

6. Courant l'exercice 2019, la STB a accordé à sa filiale « ACTIVHOTELS » un crédit à court terme à hauteur de 1,500 million de dinars.

Les conditions de ce crédit se détaillent comme suit :

- Durée : une année ;
- Remboursement : à terme échu ;
- Taux : TMM+0,5% ;
- Garantie : Contrat de pure forme & titre de crédit.

L'encours de ce crédit ainsi que les intérêts courus non échus sont de l'ordre de 1,553 million de dinars au 31 décembre 2019.

7. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 87,164 millions de dinars.

8. Courant l'exercice 2019, la STB a conclu avec sa filiale « STB FINANCE » une convention de placement et de gestion de l'emprunt obligataire subordonné STB SUB 2019.

En vertu de cette convention, la STB FINANCE a perçu une commission de 0,6% du montant de l'emprunt au titre des frais de montage et de commissions de placement. Cette commission est de l'ordre de 300 000 dinars en HT.

Au titre de préparation du prospectus et du montage de l'opération, STB FINANCE a perçu une commission forfaitaire de 50 000 dinars en HT.

9. Courant l'exercice 2019, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrits à l'emprunt obligataire subordonné STB 2019-1 émis par la STB pour un montant global de 50 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 10,680 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
STB INVEST	Catégorie A	1 000 000
STB SICAR	Catégorie A	500 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	Catégorie C	4 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	Catégorie C	100 000
SICAV L'AVENIR	Catégorie C	80 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		5 680 000
STAR	Catégorie E	2 000 000
STAR	Catégorie A	3 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		5 000 000
Total général en dinars		10 680 000

10. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2019, par les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB totalise, au 31 décembre 2019, un montant de 123,295 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	500 000	1 920 000	2 420 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	-	3 300 000	3 300 000
POLE DE COMPET MONASTIR EL	3 500 000	-	3 500 000

FEJJA			
SICAV AVENIR	-	25 000	25 000
SICAV L EPARGNE OBLIGATAIRE	13 000 000	5 500 000	18 500 000
STAR	-	55 000 000	55 000 000
STB FINANCE	-	2 400 000	2 400 000
STB INVEST	-	1 950 000	1 950 000
STB SICAR	-	3 000 000	3 000 000
STRC	-	1 700 000	1 700 000
SICAV L EPARGNANT	15 500 000	15 500 000	31 000 000
STE TOURISTIQUE EDDKHILA	500 000	-	500 000
Total en dinars	33 000 000	90 295 000	123 295 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2019 à 37,010 millions de dinars contre 38,008 millions de dinars au 31 décembre 2018.

3. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 342,996 millions de dinars.
4. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 28 millions de dinars.
5. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé une convention de financement en devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 10 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 250 millions d'Euros. Ce crédit est remboursable sur 3 ans avec un taux d'intérêt égal à 2%.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2019 est de 3,333 millions d'Euros soit l'équivalent de 10,476 millions de dinars.

6. Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 91,793 millions de dinars (hors prêts syndiqués).
7. En vertu des correspondances parvenues en 2019, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 janvier 2020. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 8,75%.
8. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2019 à 700 mille USD soit l'équivalent de 1,959 millions de dinars.
9. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros et 3 millions d'Euros soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 7 millions d'euros soit l'équivalent de 17,308 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Emprunt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2019
SICAV L'EPARGNANT	STB 2008-2	5 035 200	1 888 200
SMGERT	STB 2018/1	100 000	100 000
STB FINANCE	STB 2008-2	200 000	75 000
STB FINANCE	STB 2018/1 B	500 000	500 000
STB INVEST	STB 2008-2	3 535 200	1 325 700
STB INVEST	STB 2010/1 Cat A	1 000 000	100 000
STB INVEST	STB 2017/1	1 300 000	1 180 000
STB INVEST	STB 2018/1 B	2 000 000	2 000 000
STB INVEST	STB 2008/1 CATEGORIE B	375 000	117 188
STB SICAR	STB 2018/1 B	500 000	500 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées		14 545 400	7 786 088
STAR	STB 2008/1 CATEGORIE C	2 000 000	900 000
STAR	STB 2008/1 CATEGORIE D	5 000 000	2 800 000
STAR	STB 2008-2	10 000 000	3 750 000
STAR	STB 2010/1 Cat B	20 000 000	7 994 000
STAR	STB 2018/1 B	5 000 000	5 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		42 000 000	20 444 000
Total général en Dinars		56 545 400	28 230 088

11. L'encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2019, par les filiales et les entreprises associées de la STB totalise, au 31 décembre 2019, un montant de 34,770 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Dépôt à terme
SICAV INVESTISSEUR	270 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	300 000
SICAV AVENIR	200 000
SICAV L EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000
STE SICAV L EPARGNANT	30 000 000
Total général en Dinars	34 770 000

12. Les comptes de dépôts à vue (créditeurs) ouverts par certaines sociétés faisant partie du groupe STB accusent au 31/12/2019, un total de 56,414 millions de dinars détaillé comme suit :

Partie liée	Solde créditeur
STE TOURISTIQUE EDDKHILA	30 787
STRC	17 182 855
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	22 607 649
STB FINANCE	4 893 869
STB MANAGER	3 357 085
STB SICAR	2 327 461
STE TUNISIENNE DE CONTRÔLE VERITAS	116 361
PÔLE DE COMPETITIVITE MONASTIR EL FEJJA	199 960
SICAR AVENIR	12 472
SICAV INVESTISSEUR	5 227
STB INVEST	100 649
SICAV L'EPARGNANT	5 579 628
Total en Dinars	56 414 003

13. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2019 s'élève à 17,800 millions de dinars détaillé comme suit :

Société	Encours 31/12/2019	Taux de Rémunération	Intérêt 2019
STRC	-	TMM+0,5%	1 532
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	5 000	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	17 800		1 532

14. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2019
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 707
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 161
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 836
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 980
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 663
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 869
Fonds gérés STB 7	2006	800	726
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 190
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 649
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 733
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 511
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 361
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 230
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 258
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 764
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	406

Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 214
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 591
Total en mille dinars		91 577	76 849

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2019, la STB a comptabilisé une charge globale de 991,789 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

15. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève en TTC à 445 599DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 2 632 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève en TTC à 55 352DT.

16. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB MANAGER, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB MANAGER.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 586 DT en hors taxes.

17. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 8 200 DT en hors taxes.

18. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 236 DT en hors taxes.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2019 s'élève à 238 DT en hors taxes.

- Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. Aucun montant n'a été rétrocédé en 2019.
- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

19. Certains personnels de la STB ont fait l'objet de détachement auprès de ses filiales. Les montants facturés par la STB au titre de l'année 2019 se présentent comme suit :

Filiales	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
ACTIVHOTELS	-	-	21 599	17 817
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	23 046	24 438	28 179	21 094
STB FINANCE	20 938	64 396	44 960	37 342
STB MANAGER	80 092	98 808	82 629	74 710
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	24 362	28 317	28 270	20 621
STRC	-	10 205	24 220	19 960
MGERT	23 189	27 691	27 612	20 006
STB SICAR	46 745	61 361	26 882	32 487
Total en dinars	218 371	315 215	284 349	244 038

20. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2019 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	20 428
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	23 357
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	19 729
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	31 118
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	29 691
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	65 066
STB INVEST	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 051
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 998
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 747
TOTAL EN DINARS					208 185

Par ailleurs, les frais d'entretien des locaux et de gardiennage facturés par la STB au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 184,443 mille dinars répartis comme suit :

Filiales	Montant facturé
STB INVEST	55 831
STB MANAGER	34 230
STB FINANCE	94 382

Total en Dinars**184 443**

21. Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2019 ont totalisés la somme de 5 438 mille dinars.

22. Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2019 ont totalisés la somme de 4 271 mille dinars.

23. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2019, un montant de 18,247 millions de dinars, répartis comme suit :

Société	Autres Engagements	Débit en compte	Intérêt courus	Total en Dinars
LA GENERALE DE VENTE GEVE	1 159 670	82 261	-	1 241 931
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	9 755 155		367 147	10 122 302
S.T.B SECURITE GARDIENNAGE		78 447	-	78 447
STB INVEST		281	-	281
STB MOYENS GENERAUX		32 678	-	32 678
STB SICAR		5 810	-	5 810
STE EDDKHILA	2 585 234		32 495	2 617 729
Total concours/filiales	13 500 059	199 477	399 642	14 099 177(*)
STAR	4 117 564	-	-	4 117 564
Total concours/administrateurs	4 117 564	-	-	4 117 564
Directeur Général	30 019	-	-	30 019
Total Général	17 647 641	199 477	399 642	18 246 759

(*) : Ces montants ne tiennent pas compte des crédits accordés en 2019 ci-dessus mentionnés.

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général actuel a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 07 mars 2019. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments de l'Ex- Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016.

Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération de l'Ex-Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :
 - un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
 - et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les rémunérations des conseillers de la Direction Générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 17 juillet 2018, du 21 novembre 2018 et du 30 octobre 2019. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2	
	Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 01/07/2019 au 31/07/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2019	Du 01/12/2018 au 30/11/2019
Rémunération fixe	5 450 dinars en brut/mois		5 000 dinars en net/mois	
Rémunération variable	allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discrétion du conseil d'administration		allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs	
Avantages en nature	voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois	

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 avril 2019 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 avril 2019 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	717 854	72 093	313 381	176	108 750	48 265
- Ancien DG	289 804	-	146 252	-	-	-
- DG actuel (rémunérations brutes)	353 498	72 093	132 884	176	108 750	48 265
- (charges sociales et fiscales)	74 552	-	34 245	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi(*)	*	*	-	-	-	-
TOTAL	717 854	72 093	313 381	176	108 750	48 265

(*) Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers. Les charges de l'exercice et les passifs au 31 décembre 2019 s'élèvent à respectivement 146 mille dinars et 169 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 02 avril 2020

Les Co-commissaires aux comptes

**CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi**

**Groupement CSL- CNH
Samir Labidi**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Liquidités et équivalent de liquidités	5	113 884 463	68 632 212	68 632 212
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 854 936 693	2 002 779 001	2 006 488 505 (*)
Acheteurs Factorés	7	145 419 823	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial		7 596 003	2 923 849	2 923 849
Portefeuille d'investissements	8	22 785 271	24 114 620	24 114 620
Titres mis en équivalence	8	6 259 743	6 321 385	6 321 385
Valeurs Immobilisés	9	157 241 554	146 068 107	146 068 107
Actifs d'impôts différés	10	6 196 227	8 095 850	8 095 850
Autres actifs	11	79 352 062	68 585 182	68 585 182
TOTAL DES ACTIFS		2 393 671 839	2 473 230 782	2 476 940 286
PASSIFS				
Concours bancaires	12	71 810 007	113 718 653	113 718 653
Emprunts et dettes rattachées	13	1 537 046 795	1 596 017 004	1 596 017 004
Dettes envers la clientèle	14	89 024 921	89 609 503	89 609 503
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	42 849 266	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés		167 546 084	134 834 342	134 834 342
Passifs d'impôts différés	10	3 520 647	3 829 054	3 829 054
Autres passifs	15	94 912 975	116 227 846	116 227 846
TOTAL DES PASSIFS		2 006 710 695	2 104 152 975	2 104 152 975
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		150 422 518	132 116 901	135 255 217 (*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		204 422 518	177 116 901	180 255 217
Résultat Consolidé		11 127 817	12 869 790	13 440 978 (*)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	215 550 335	189 986 691	193 696 195
INTERETS MINORITAIRES	17	171 410 809	179 091 116	179 091 116
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		386 961 144	369 077 807	372 787 311
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 393 671 839	2 473 230 782	2 476 940 286

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
ENGAGEMENTS DONNEES	104 479 590	167 581 120
Engagements de financements en faveur de la clientèle	65 029 590	96 128 320
Engagements donnés en faveur des banques	39 450 000	71 250 000
Engagements sur titres	-	202 800
ENGAGEMENTS RECUS	338 674 937	245 954 077
Garanties reçues	16 893 166	17 511 134
Intérêts à échoir sur contrats actifs	216 252 823	228 442 943
Garanties reçues des adhérents	105 528 948	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	193 760 000	94 858 659
Emprunts obtenus non encore encaissés	193 760 000	94 858 659

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Produits d'exploitations				
Revenu de crédit bail	18	234 372 055	224 503 474	224 503 474
Revenu du factoring	19	19 367 873	18 261 150	18 261 150
Revenu des opérations de location longue durée		34 186 868	29 549 568	29 549 568
Autres produits d'exploitation		2 323 259	2 709 372	2 709 372
Produits des placements		1 521 121	7 720 086	7 720 086
Total des Produits d'exploitations		291 771 176	282 743 650	282 743 650
Coût des opérations de location longue durée		(19 397 401)	(15 484 379)	(15 484 379)
Intérêts et charges assimilés	20	(132 686 948)	(128 810 232)	(128 810 232)
PRODUIT NET		139 686 827	138 449 039	138 449 039
Charges d'exploitations				
Charges de personnel		(44 824 064)	(46 737 362)	(46 737 362)
Autres charges d'exploitation		(35 472 232)	(33 540 269)	(33 540 269)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(5 351 460)	(12 847 131)	(12 847 131)
Total des Charges d'exploitations		(85 647 756)	(93 124 762)	(93 124 762)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		54 039 071	45 324 277	45 324 277
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(24 778 449)	(19 395 654)	(18 824 466) (*)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(1 013 449)	(12 587 908)	(12 587 908)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 247 173	13 340 715	13 911 903
Autres gains ordinaires		2 596 524	5 776 072	5 776 072
Autres pertes ordinaires		(14 215)	(23 645)	(23 645)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		30 829 482	19 093 142	19 664 330
Impôts différés		1 050 618	(20 663)	(20 663)
Impôts exigibles		(16 253 229)	(15 511 784)	(15 511 784)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		15 626 871	3 560 695	4 131 883
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	777 382	1 069 626	1 069 626
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 404 253	4 630 321	5 201 509
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(5 276 436)	8 239 469	8 239 469
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 127 817	12 869 790	13 440 978
Résultat par action		1,030	1,362	1,422

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	1 077 854 766	957 550 388
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	383 241 820	396 005 619
Financements des adhérents		(366 402 290)	(372 091 307)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(23 221 622)	(23 979 362)
Intérêts payés		(136 088 195)	(82 079 649)
Impôts et taxes payés		(92 761 332)	(54 471 019)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(758 229 694)	(883 098 696)
Autres flux de trésorerie		12 404 103	102 269 660
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		96 797 556	40 105 634
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(29 431 797)	(77 130 269)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	9 710 479	12 565 127
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(803 123)	(2 135 817)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 590 459	46 734 937
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(18 933 982)	(19 966 022)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite à la réduction de capital		-	(360 000)
Encaissements suite à l'émission d'action		20 250 000	-
Dividendes et autres distributions	30	(6 293 301)	(20 424 555)
Encaissements provenant des emprunts		841 920 400	771 088 448
Remboursement d'emprunts		(806 632 282)	(709 736 947)
Flux liés au financement à court terme		(41 528 356)	(90 491 598)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		7 716 461	(49 924 652)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		1 580 862	1 516 382
Variation de trésorerie		87 160 897	(28 268 658)
Trésorerie au début de l'exercice		(45 086 441)	(16 817 783)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	42 074 456	(45 086 441)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2019

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIE LEASING & FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2019 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2019, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2019 à 20.000.000 dinars, divisé en 4.000.000 actions de 5 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de

financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Et son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2018 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.
- Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.
- ❖ Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.
- ❖ Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF):** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 40.000 divisé en 40.000 actinos de 1D chacune, souscrite et liberé en totalité.

La societe a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2019

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	600 000	15,00%	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie Participations																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International S.A																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres	3 400 000	85,00%	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	2 450 005	70,00%
Total	4 000 000	100,00%	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	3 500 000	100,00%

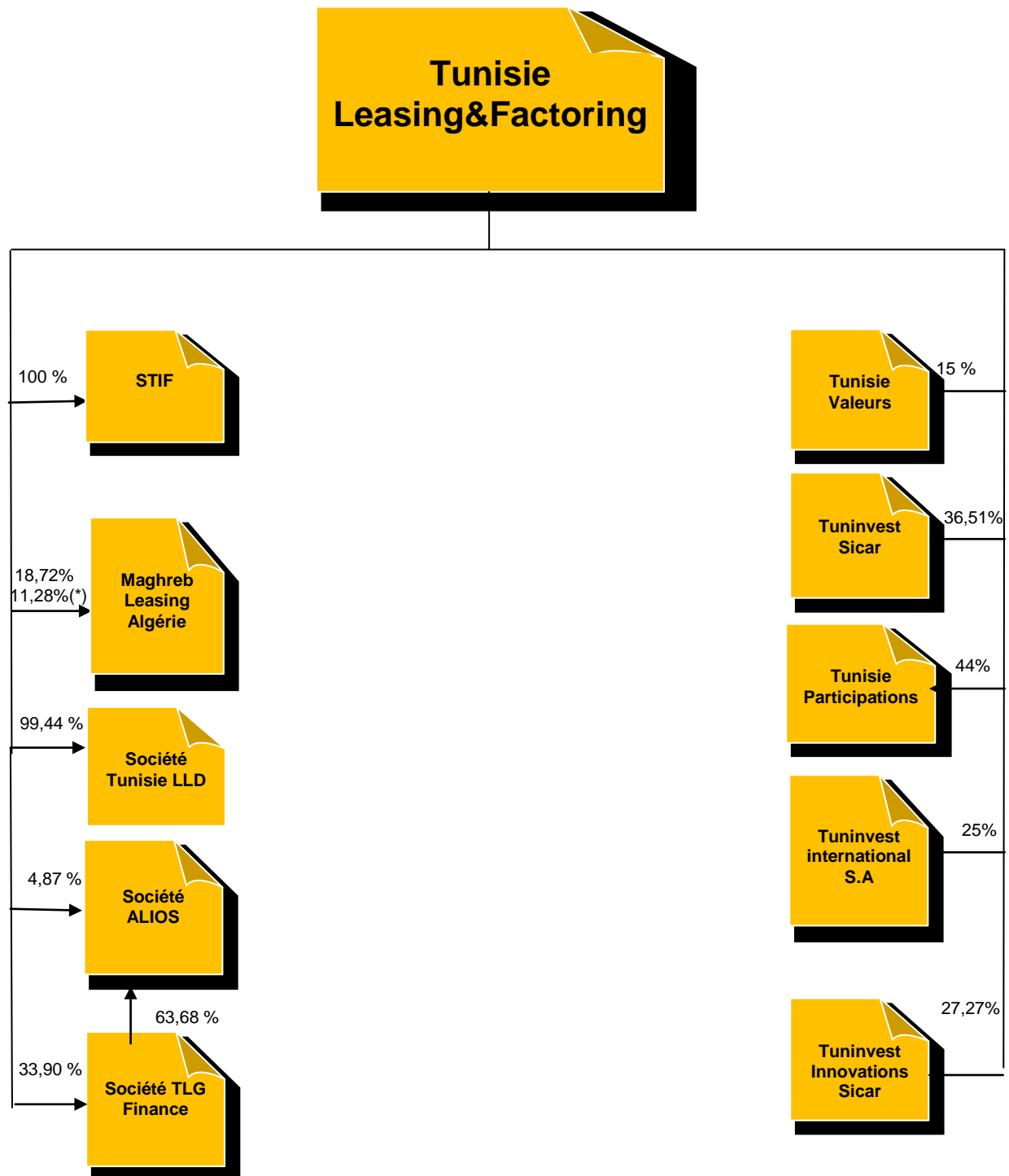
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2019

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	15,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																				
Tunisie Participations																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International S.A																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres																				
Total	15,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		100,00%		99,44%	0,00%	4,87%	21,59%	33,90%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	15,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2019**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing&Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TunisieLeasing&Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Les principales modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill sont prévues par la norme NCT 38. »

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.

Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.

Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
 - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures

achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients

et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent

déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 Modification comptable : (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing)

La politique de provisionnement de TLF s'appuie sur la réglementation prudentielle de la BCT, notamment la Circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et les textes subséquents.

TLF a révisé sa politique de provisionnement sous forme d'un changement de méthode comptable.

Ci-dessous les nouveaux taux de décotes appliquées :

Type	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
Matériel standard	33%	20% sauf pour les secteurs de location de voiture et agence de voyage qui demeure 33%
Matériel spécifique	60%	60%
Biens immobiliers	15%	5%
Remise à Zéro de la valeur du matériel dans en cas non-exécution d'un jugement de récupération dans un délai	6 mois	12 mois

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le changement de taux de décote a été traité en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019. Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

(*) Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2018 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 3 138 KDT ainsi qu'une reprise sur provisions de 571 KDT.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2019	31-déc 2018
-Banques	113 558 473	68 305 080
-Caisses	325 989	327 132
<u>Total général</u>	<u>113 884 463</u>	<u>68 632 212</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Encours financiers	1 807 244 964	1 966 663 087	1 966 663 087
- Impayés	244 558 226	228 997 374	228 997 374
- Interets echus differés	(12 431 292)	(9 229 129)	(9 229 129)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 674 181	6 004 082	6 004 082
<u>Total brut des creances de leasing</u>	2 050 046 079	2 192 435 414	2 192 435 414
- Provisions pour dépréciation des encours	(75 343 150)	(71 362 710)	(68 827 682) (*)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(101 411 590)	(101 527 035)	(100 352 559) (*)
- Provisions collectives	(10 005 744)	(11 255 174)	(11 255 174)
- Produits réservés	(8 348 902)	(5 511 493)	(5 511 493)
<u>Total des provisions</u>	(195 109 386)	(189 656 412)	(185 946 908)
<u>Soldes nets</u>	1 854 936 693	2 002 779 001	2 006 488 505

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	206 633 386	201 843 538	201 843 538
<u>Montant brut</u>	206 633 386	201 843 538	201 843 538
A déduire :			
- Provisions	(72 386 850)	(79 012 300)	(79 012 300)
- Produits réservés	(3 831 511)	(1 955 329)	(1 955 329)
<u>Montant net</u>	130 415 025	120 875 908	120 875 908
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	37 924 840	27 153 836	27 153 836
<u>Montant brut</u>	37 924 840	27 153 836	27 153 836
A déduire :			
- Provisions	(29 024 740)	(22 514 735)	(21 340 258) (*)
- Produits réservés	(4 517 391)	(3 556 164)	(3 556 164)
<u>Montant net</u>	4 382 709	1 082 937	2 257 414
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	134 797 734	121 958 846	123 133 323

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2019, comme suit :

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		142 723 421	143 721 328
Comptes des acheteurs export		913 271	1 388 228
Comptes des acheteurs import		7 335 133	8 311 821
	<u>Sous total</u>	(A) 150 971 825	153 421 377
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(4 522 804)	(6 197 937)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 025 108)	(1 510 419)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(4 090)	(2 444)
	<u>Montant net</u>	145 419 823	145 710 577
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		179 362	212 823
Fonds de garantie		14 455 940	14 397 926
Compte import/Export		7 335 133	8 311 821
Disponible		20 878 831	26 994 003
	<u>Sous total</u>	(B) 42 849 266	49 916 573
	<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) 108 122 559	103 504 804

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
Titres immobilisés		23 458 925	24 785 051
	<u>Total brut</u>	23 458 925	24 785 051
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres		-	(202 800)
	<u>Montant libéré</u>	23 458 925	24 582 251
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés		(673 654)	(467 631)
	<u>Total net</u>	22 785 271	24 114 620

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	-
- SPCS	174 990	10	1 819 177			2009/2016	4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	115 490	10	1 154 900		32 323	2009/2010/2013/2014/2017	1,86%
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	564 048			2009	3,69%
- Société YASMINE	37 500	10	375 000			2011/2013	0,72%
- Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500	100	250 000			2012/2013	0,62%
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		497 920	2012	1,30%
- Tayssir	6 609	100	660 938			2013/2014	16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	-		2013/2014/2016	11,63%
- Société Almes	120 000	10	1 200 000			2014	3,41%
- Société Tazoghrane	200 000	10	2 000 000			2015	9,91%
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	3,38%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 605			2016	7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	1,48%
- Société STEP	100 000	10,00	1 000 000			2018	10,10%
- Société SGTM	10 000	100,00	1 000 000			2018	8,06%
- Société STLV	1	100,00	100			2019	
			<u>23 458 925</u>	-	<u>673 654</u>		

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(3 251)	1 206 546	96 552	1 820 931	36,51%
* Tunisie participations	2 200	-	228 976	(2 992)	228 184	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 558 889	-	1 800 865	675 122	4 034 876	26,67%
* Tuninvest International SA	1 250	-	8 975	(1 213)	9 012	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	20 467	9 913	166 740	27,27%
	<u>2 219 783</u>	<u>(3 251)</u>	<u>3 265 829</u>	<u>777 382</u>	<u>6 259 743</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2019
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	27 898 586	(1 613 878)	501 258	-	-	26 785 965	27 111 727	(1 493 515)	1 074 445	-	26 692 656	93 308
Logiciels (en cours)		1 580 147	-	141 363	-	-	1 721 510	-	-	-	-	-	1 721 510
Ecart d'acquisition		2 899 832	-	-	-	-	2 899 832	491 672	-	131 592	-	623 264	2 276 568
TOTAUX		32 378 564	-1 613 878	642 621	-	-	31 407 307	27 603 399	(1 493 515)	1 206 037	-	27 315 920	4 091 386

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 833 520	(594 821)	-	-	-	8 238 699	-	-	-	-	-	8 238 699
Constructions	5%	37 971 208	(2 349 880)	1 086 660	-	-	36 707 987	12 956 488	(133 652)	1 641 525	-	14 464 361	22 243 627
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	90 651 683	(3 202 260)	39 906 566	-	10 177 548	117 178 442	26 927 612	(1 133 659)	9 507 633	2 125 120	33 176 465	84 001 976
Mobilier de bureau	10% et 20%	13 315 815	(1 587 128)	244 119	-	3 108 226	8 864 580	556 025	(482 392)	205 864	-	279 498	8 585 082
Matériel informatique	15% et 33%	11 758 209	(795 055)	538 310	-	37 309	11 464 153	11 184 168	(709 619)	626 822	-	11 101 371	362 783
Installations générales	10% et 15%	22 845 795	(1 571 221)	1 732 616	-	1 193 040	21 814 150	17 947 888	(1 343 149)	980 303	-	17 585 042	4 229 108
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		25 488 894	-	-	-	-	25 488 894	-	-	-	-	-	25 488 894
TOTAUX		210 895 791	(10 100 364)	43 508 269	-	14 516 123	229 787 575	69 602 850	(3 802 472)	12 962 147	2 125 120	76 637 406	153 150 168
Total des Valeurs Immobilisées		243 274 357	(11 714 242)	44 150 890	-	14 516 123	261 194 882	97 206 249	(5 295 986)	14 168 184	2 125 120	103 953 326	157 241 554

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 699 280)	(1 789 631)
- Passif d'impôt différé, MLA	(1 231 603)	(623 568)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(589 764)	(1 415 855)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 520 647)</u>	<u>(3 829 054)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	2 418 952	1 458 686
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	358 389	517 946
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 418 886	6 119 218
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>6 196 227</u>	<u>8 095 850</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 675 580</u>	<u>4 266 796</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Clients autres sociétés du groupe	824 762	579 302
- Fournisseurs, avances	18 105 341	1 328 226
- Prêts au personnel	2 259 146	2 135 512
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	320 951	346 949
- Avances et acomptes au personnel	118 602	143 308
- Crédit d'impôt	10 618 828	15 714 990
- Crédit TVA	13 750 080	17 867 697
- Autres comptes débiteurs	18 473 661	17 093 084
- Produits à recevoir des tiers	4 304 820	2 596 979
- Effet à recevoir	1 783 750	-
- Charges constatées d'avance	5 003 485	8 154 162
- frais d'émission des emprunts à long terme	4 988 497	3 785 694
<u>Total brut</u>	<u>80 551 922</u>	<u>69 745 902</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(94 225)	(42 572)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(194 339)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(693 959)	(707 754)
<u>Total net</u>	<u>79 352 062</u>	<u>68 585 182</u>

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

les concours bancaires se détaillent comme suit:

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Banques, découverts	71 810 007	113 718 653
<u>Total général</u>	<u>71 810 007</u>	<u>113 718 653</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Emprunts		
- Banques locales	251 799 652	324 290 983
- Banques étrangères	560 281 992	426 740 516
- Emprunts obligataires	266 169 840	318 032 500
- Crédit à court terme	208 725	664 960
- Ligne d'avance	38 351 981	24 505 341
- Certificats de dépôt	22 000 000	60 300 000
- Crédit ALIOS	364 625 893	413 905 891
- Crédit Leasing LLD	6 725 532	1 889 164
<u>Total emprunts</u>	<u>1 510 163 615</u>	<u>1 570 329 354</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 469 269	4 218 808
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	9 648 537	8 432 172
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 765 374	13 036 671
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>26 883 180</u>	<u>25 687 650</u>
<u>Total</u>	<u>1 537 046 795</u>	<u>1 596 017 004</u>

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	324 290 983	- 6 902 768	555 759 200	621 347 763	251 799 652	108 800 438	142 999 214
* AMEN BANK	35 022 164		5 000 000	23 355 498	16 666 666	10 666 666	6 000 000
* AMEN BANK FACTO	5 459 462		2 000 000	2 887 719	4 571 743	2 127 930	2 443 813
* BH	19 000 000		-	5 000 000	14 000 000	9 000 000	5 000 000
* BH FACTO	6 843 530			1 951 973	4 891 557	2 800 046	2 091 511
* BNP (MLA)	30 826 784	(2 264 526)		10 415 333	18 146 925	9 136 939	9 009 986
* CITIBANK (MLA)	9 452 789	(694 400)	24 633 000	15 718 200	17 673 189	4 105 489	13 567 700
* AL BARAKA BANK (MLA)	46 700 701	(3 430 621)	-	16 805 498	26 464 582	15 922 905	10 541 677
* AL SALAM (MLA)	6 986 414	(513 221)	11 026 200	5 418 655	12 080 739	9 230 870	2 849 869
* AL BARAKA BANK	50 000 000		422 000 000	450 000 000	22 000 000	-	22 000 000
* A.B.C TUNISIE	11 000 000		16 000 000	16 000 000	11 000 000	-	11 000 000
* ATTIJARI BANK	20 500 000		10 000 000	6 499 998	24 000 002	16 000 010	7 999 992
* BIAT	42 535 715		-	17 309 524	25 226 191	8 666 667	16 559 524
* ZITOUNA BANK	2 000 000		8 000 000	10 000 000	-	-	-
* CITI BANK	14 500 000		33 800 000	33 000 000	15 300 000	-	15 300 000
* BT 2017	6 500 000		10 000 000	2 419 494	14 080 506	10 063 546	4 016 960
* STB 2018	9 500 000		-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* WIFEK			8 000 000	-	8 000 000	-	8 000 000
* BTE FACTO	4 145 665		-	452 089	3 693 576	2 229 743	1 463 833
* AMEN BANK 2015 (LLD)	384 328		-	238 739	145 589	39 537	106 052
* AMEN BANK 2018 (LLD)	1 304 565		-	475 070	829 495	309 808	519 687
* AMEN BANK 2019 (LLD)			2 500 000	488 681	2 011 319	1 157 076	854 243
* ATB 2018 (LLD)	1 628 866		-	677 959	950 907	209 873	741 034
* ATB 2019 (LLD)			2 800 000	233 333	2 566 667	1 633 334	933 333
BANQUES ETRANGERES	426 740 516	- 15 477 866	261 111 200	112 091 858	560 281 992	422 926 588	137 355 403
* BEI	45 965 621		-	7 166 117	38 799 504	35 554 786	3 244 718
* BIRD	18 073 689		-	2 023 810	16 049 879	14 026 069	2 023 810
* B.A.D	3 467 380		-	849 153	2 618 227	1 769 067	849 160
* BERD	13 857 285		40 326 000	6 828 712	47 354 573	43 840 292	3 514 281
* SANAD	30 527 369		50 591 200	12 696 885	68 421 684	53 885 144	14 536 540
* PROPARCO 2016	12 337 222		-	4 934 889	7 402 333	2 467 449	4 934 884
* RESPONSABILITY	12 257 500		-	4 903 000	7 354 500	2 451 500	4 903 000
* RESPONSABILITY MICRO 2017	14 945 548		-	4 270 150	10 675 398	6 405 246	4 270 152
* RESPONSABILITY SICAV LUX	12 810 470		-	3 660 130	9 150 340	5 490 216	3 660 124
* DEG 2017	44 340 000		-	11 085 000	33 255 000	22 170 000	11 085 000
* SYMBIOTICS 2019			31 780 000	-	31 780 000	24 718 087	7 061 913
* FADES 2018	7 459 748		-	-	7 459 748	7 459 748	-
* FRANSABANK (MLA)	11 596 915	(851 906)	2 346 000	2 283 243	10 807 765	8 144 613	2 663 152
* ABC (MLA)	34 521 769	(2 535 960)	-	11 445 112	20 540 697	16 347 565	4 193 133
* CPA (MLA)	115 206 000	(8 463 000)	18 768 000	23 720 667	101 790 333	73 117 000	28 673 333
* BDL (MLA)	36 714 000	(2 697 000)	-	5 425 125	28 591 875	20 967 375	7 624 500
* TRUST BANK (MLA)	12 660 000	(930 000)	-	2 592 295	9 137 705	6 330 650	2 807 055
* AGB (MLA)			46 920 000	5 669 500	41 250 500	25 610 500	15 640 000
* NATEXIS			11 730 000	-	11 730 000	3 910 000	3 910 000
* BNA			35 190 000	2 538 070	32 651 930	24 969 123	7 682 807
* CNEP BANQUE			23 460 000	-	23 460 000	19 382 159	4 077 841
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	751 031 499	(22 380 634)	816 870 400	733 439 622	812 081 644	531 727 026	280 354 617

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2012 I	2 482 000		-	2 482 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2012 II	2 140 000		-	1 070 000	1 070 000	-	1 070 000
* Emprunt obligataire 2013 I	7 032 000		-	3 516 000	3 516 000	-	3 516 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	8 468 000		-	4 000 000	4 468 000	2 234 000	2 234 000
* Emprunt obligataire 2014 I	11 404 000		-	6 000 000	5 404 000	2 702 000	2 702 000
* Emprunt obligataire 2014 II	13 240 000		-	6 000 000	7 240 000	3 620 000	3 620 000
* Emprunt obligataire 2015 I	22 814 480		-	6 000 000	16 814 480	10 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	14 770 000		-	4 000 000	10 770 000	6 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	25 545 600		-	6 000 000	19 545 600	13 545 600	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016 I	26 739 720		-	6 000 000	20 739 720	14 739 720	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	19 220 000		-	780 000	18 440 000	14 440 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2017 I	33 486 000		-	3 514 000	29 972 000	22 572 000	7 400 000
* Emprunt obligataire 2017 II	30 000 000		-	2 167 920	27 832 080	25 664 160	2 167 920
* Emprunt obligataire 2018 I	23 608 700		-	2 240 740	21 367 960	19 127 220	2 240 740
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2018"	20 442 000		50 000		20 492 000	18 783 600	1 708 400
* Emprunt obligataire 2019 I			25 000 000		25 000 000	22 035 000	2 965 000
* Emprunt obligataire 2014 -TF	6 000 000		-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	50 640 000	(3 720 000)	-	16 422 000	30 498 000	16 422 000	14 076 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	318 032 500	(3 720 000)	25 050 000	73 192 660	266 169 840	193 469 780	72 700 060
TOTAL GENERAL	1 069 063 999	(26 100 634)	841 920 400	806 632 282	1 078 251 484	725 196 806	353 054 677

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Avances et acomptes reçus des clients	28 226 604	38 130 559
- Dépôts et cautionnements reçus	60 798 317	51 478 944
Total général	89 024 921	89 609 503

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Personnel, rémunérations dues	1 060 938	1 010 197
- Personnel, provisions pour congés payés	1 064 002	938 928
- Personnel, autres charges à payer	929 209	1 182 280
- Fonds social	130 843	95 001
- Etat, retenues sur salaires	569 322	400 789
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 229 249	785 801
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	15 827	72 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	8 028 037	14 505 263
- Etat, TVA à payer	10 780 267	10 995 940
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 806 287	3 422 658
- Avance sur titres immobilisés	582 345	765 658
- Actionnaires, dividendes à payer	1 373 985	840 194
- C.N.S.S	3 224 413	853 046
- Autres comptes créditeurs	40 845 006	42 859 064
- Compte d'attente	-	29 161
- Diverses charges à payer	6 500 144	7 848 694
- Produits constatés d'avance	3 435 230	9 115 380
- Compte adhérent à régulariser	872 735	579 235
- Autres provisions pour risques	12 465 135	19 927 625
Total	94 912 975	116 227 846

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Capital social	(A)	54 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		27 436 462	18 350 212	18 350 212
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 657 184	15 532 184	15 532 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		26 272 398	34 683 364	34 683 364
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 265 829	3 040 524	3 040 524
- Dividendes reçus des filiales		4 917 427	4 114 003	4 114 003
- Résultats reportés		66 596 375	48 119 770	51 258 087
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		204 422 518	177 116 901	180 255 217
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		15 626 872	3 560 695	4 131 883
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	777 382	1 069 626	1 069 626
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(5 276 436)	(8 239 469)	(8 239 469)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)		11 127 817	12 869 791	13 440 978
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	215 550 335	189 986 691	193 696 195
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	9 450 000	9 450 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,030	1,362	1,422

(A) Le capital social s'élève au 31 Décembre 2019 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-19

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	4 500 000	15 457 184	25 425 212	-	3 776 843	15 163 252	2 494 509	4 340 564	44 875 607	11 867 017	172 900 189
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(1 236 206)		(1 236 206)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			2 000 000						(4 340 563)	11 568 266	(9 227 703)	-
Réintégration prime d'émission				(7 075 000)						7 075 000		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 925 000)							1 925 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								546 015	1 222 775	(2 617 273)	(2 639 314)	(3 487 797)
Dividendes reçus des filiales intégrées									2 891 227	(2 891 227)		-
Effets de l'opération de fusion TF										(1 579 397)		(1 579 397)
Ecart de conversion							19 520 112					19 520 112
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2018											12 869 790	12 869 790
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	4 500 000	15 532 184	18 350 212	-	3 776 843	34 683 364	3 040 524	4 114 003	48 119 770	12 869 790	189 986 691
Effets de variation du pourcentage d'intérêts												-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019									(4 114 003)	14 383 452	(10 269 449)	-
Réintégration prime d'émission				(4 413 750)						4 413 750		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 875 000)							1 875 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								225 305	826 323	6 724 754	(2 600 341)	5 176 041
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 091 104	(4 091 104)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000			13 500 000								20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par l'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000									(2 250 000)		-
Modifications comptables approuvées par le conseil du 29/08/2019										3 709 503		3 709 503
Ecart de conversion							(8 410 966)					(8 410 966)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018										(6 288 750)		(6 288 750)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2019											11 127 817	11 127 817
Solde au 31 Décembre 2019	54 000 000	4 500 000	13 657 184	27 436 462	-	3 776 843	26 272 398	3 265 829	4 917 427	66 596 375	11 127 817	215 550 335

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	20 438 597	28 203 366
- Dans les réserves	28 227 992	13 992 869
- Dans le résultat	(A) 16 102 893	14 235 122
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	56 860	51 532
- Dans le résultat	(A) 14 974	10 928
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	11 187 497	13 486 277
- Dans les réserves	(1 386 766)	(1 276 192)
- Dans le résultat	(A) (113 712)	(110 574)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	28 682 572	31 258 340
- Dans les réserves	(18 517 929)	4 168 843
- Dans le résultat	(A) (10 727 719)	(22 374 945)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>171 410 809</u>	<u>179 091 116</u>
<u>(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires</u>	<u>(A) 5 276 436</u>	<u>(8 239 469)</u>

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- intérêts conventionnels	227 696 062	218 285 675
- Intérêts intercalaires	698 392	1 142 779
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>228 394 454</u>	<u>219 428 453</u>
- Intérêts de retard	(B) 9 170 236	5 348 572
<u>Total des autres produits</u>	<u>9 170 236</u>	<u>5 348 572</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(2 536 026)	(862 687)
. Intérêts de retard	(1 650 777)	(393 109)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	677 544	620 189
. Intérêts de retard antérieurs	316 624	362 056
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(3 192 635)</u>	<u>(273 551)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>234 372 055</u>	<u>224 503 474</u>

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2019, se présente ain:

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Commissions de factoring	5 511 009	5 192 321
- Intérêts de financement	13 856 864	13 068 829
<u>Total</u>	<u>19 367 873</u>	<u>18 261 150</u>

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	23 448 809	24 438 879
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	23 281 980	24 256 512
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	70 029 370	62 336 675
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	854 438	747 511
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	117 614 597	111 779 577
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 469 901	7 718 622
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	5 652 822	5 223 230
- Autres	4 949 628	4 088 803
<u>Total des autres charges financières</u>	15 072 351	17 030 655
<u>Total général</u>	132 686 948	128 810 232

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORM A
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	19 448 432	10 202 604	10 202 604 (*)
- Dotations aux provisions collectives	-	1 957 000	1 957 000
- Reprise sur provisions collectives	(1 279 278)		
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(4 177 474)	(7 002 596)	(7 573 784) (*)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 921 085	43	43
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 921 085)	(43)	(43)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	412 435	596 798	596 798
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(671 485)	(375 865)	(375 865)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	8 224 616	3 852 006	3 852 006
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(674 930)	(1 198 382)	(1 198 382)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	26 361 659	26 818 830	26 818 830
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(24 624 694)	(14 904 879)	(14 904 879)
- Pertes sur créances irrécouvrables	2 741 920	711 250	711 250
- Encaissement sur créances radiées	(982 752)	(1 261 112)	(1 261 112)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	24 778 449	19 395 654	18 824 466

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	227 766	555 055
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(1 245 712)
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1 000 000	14 374 319
- Reprise de provisions pour risques et charges	(200 521)	(1 943 924)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	861 966
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	1 013 449	12 587 908

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Impayés sur créances de leasing en début de période	37 612 269	28 552 504
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(50 895 221)	(37 612 269)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(9 767 650)	(11 214 925)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	9 928 549	9 767 650
- Plus ou moins values sur relocation	(638 275)	(1 002 452)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 718 930)	(8 258 025)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 702 991	9 718 930
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 438 157)	(4 717 537)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 259 549	4 438 157
- TVA collectées	84 673 032	81 981 689
- Loyers encaissés	982 802 661	863 302 094
- Intérêts de retard	4 611 580	2 133 488
- Créances virées en Pertes	(3 924 279)	43
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 966 476	1 096 844
- Remboursements anticipés	20 303 380	18 959 289
- Produits sur Cessions anticipées	376 791	404 908
<u>Encaissements reçus des clients</u>	1 077 854 766	957 550 388

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Encours de Financement des adhérents en début de période	103 504 521	107 994 661
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(108 122 276)	(103 504 521)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(597 949)	(677 949)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	891 449	597 949
Financement des adhérents (TND + €)	366 402 290	372 091 307
Produits à recevoir en début de période	3 196	3 143
Produits à recevoir en fin de période	(1 904)	(3 196)
Produits perçus d'avance en début de période	(280 250)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	802 921	280 250
Revenus du factoring	19 511 018	18 427 444
Récupération frais bancaires	36 440	37 847
Récupération frais de justice	10 484	10 992
TVA collectée	1 081 880	999 880
Compte d'attente en début de période	-	(161 435)
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>383 241 820</u>	<u>396 005 619</u>

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	51 840 649	92 839 926
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(81 661 479)	(51 840 649)
- Fournisseurs, avances en début de période	(824 121)	(253 520)
- Fournisseurs, avances en fin de période	382 024	824 121
- Investissements pour financement de contrats de leasing	730 077 335	778 345 816
- TVA sur Investissements	58 415 286	63 183 002
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>758 229 694</u>	<u>883 098 696</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Investissements en Immobilisations incorporelles	618 797	1 680 083
- Investissements en Immobilisations corporelles	28 813 000	75 450 186
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>29 431 797</u>	<u>77 130 269</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	9 680 143	12 555 662
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	30 336	9 465
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>9 710 479</u>	<u>12 565 127</u>

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	803 123	135 817
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>803 123</u>	<u>2 135 817</u>

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 726 412	1 875 000
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	-	45 314 937
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(700 000)	(1 155 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	564 047	700 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 590 459</u>	<u>46 734 937</u>

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dividendes et tantièmes	6 294 350	20 427 104
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	25 391	22 842
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(25 391)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>6 293 301</u>	<u>20 424 555</u>

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques	113 558 473	68 305 080
- Caisses	325 989	327 132
- Banques, découverts	(71 810 007)	(113 718 653)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>42 074 456</u>	<u>(45 086 441)</u>

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un échancier trimestriel de Cinq ans.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 19 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 274 KDT. La marge brute facturée en 2019 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT. Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 9 279 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2019 s'élèvent à 232 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée : Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 2 KDT. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 2 000 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 38 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 29.79% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 KDT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 KDT.

Une nouvelle convention a été signée le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 6 451 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 348 KDT en HT.

Engagement leasing

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 806 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de

3 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 9 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de

72 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 373 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute facturée en 2019 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 10 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 108 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie SICAV :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de

28 500 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 550 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de

77 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 1 242 KDT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT figurant parmi les valeurs immobilisées comme suit :

IMMOBILISATION	Valeur brute	Cumul Amortissem ent au 31/12/2019	dotation 2019	VCN 31/12/2019
Acquisition 03 Places de parking	45 000	9 284	2 250	35 716

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans, pour une valeur totale de 81 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 437 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT.

La marge brute facturée en 2019 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 114 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2019, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 7 470 KDT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 21 238 KDT.

Un emprunt est autorisé et non encore débloqué à la fin de 2019 s'élève à 15 000 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb

Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détiene en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2020.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Les pouvoirs publics et la Banque Centrale de Tunisie ont demandé au secteur financier de reporter le principal et intérêts, des clients touchés par la crise du COVID-19, relatifs aux échéances de remboursement pendant 6 mois. Le report de ces échéances se traduira par une baisse de la facturation, des encaissements et de la production. Cette situation impactera d'une manière significative la trésorerie et la rentabilité de notre société durant l'exercice 2020. Face à cette situation critique, Le Conseil d'Administration a pris les mesures nécessaires pour gérer les effets sur la trésorerie de l'entreprise

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 386 961 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 11 128 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects

significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe).

Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios dont la contribution aux capitaux propres consolidés s'élève à -6% soit un montant de -12 224 KDT. Nous jugeons par conséquent que nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2019 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La note 4-10 aux Etats Financiers consolidés « Modification comptable (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing) » décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

- La note 34 aux Etats Financiers consolidés suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

➤ Risque identifié

Au 31 décembre 2019, un écart d'acquisition d'un montant de 2 900 KDT est comptabilisé à l'actif du bilan consolidé de TLG, dont un goodwill à hauteur de 2 794 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 4.2 « Valeurs immobilisées » conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de sa valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse n'a pas abouti à la constatation d'une perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de son importance dans les comptes consolidés du groupe et de la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le test de dépréciation effectué par la direction au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

➤ **Risque identifié**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed Neji HERGLI & Mohamed BEN AMOR.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 **(Montants exprimés en milliers de dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre 2019
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	266 235
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	249 233
Créances sur la clientèle	6-1-3	3 136 499
Portefeuille-titre commercial		-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	29 349
Titres mis en équivalence	6-1-5	9 588
Valeurs immobilisées	6-1-6	83 824
Autres actifs	6-1-7	159 172
	<i>Total de l'actif</i>	3 933 900
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	6-2-1	41 191
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-2	3 373
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-3	3 367 697
Dettes de financements et Ressources spéciales	6-2-4	1 953
Autres passifs	6-2-5	168 528
	<i>Total du passif</i>	3 582 742
INTERETS MINORITAIRES		
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		2 001
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		65
	<i>Total des intérêts minoritaires</i>	2 066
CAPITAUX PROPRES		
Capital		175 367
Réserves consolidées		71 935
Autres capitaux propres		75 000
Résultat consolidé de l'exercice		26 790
	<i>Total des capitaux propres</i>	349 092
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	3 933 900

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2019
1. PASSIFS EVENTUELS		
- Cautions, avals et autres garanties données	7-1	55 731
- Crédits documentaires	7-2	71 334
<i>Total des Passifs éventuels</i>		127 065
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	602 332
- Engagements sur titres	7-4	1 150
<i>Total des Engagements donnés</i>		603 482
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Garanties reçues	7-5	824 505

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Profits et revenus assimilés	8-1	256 387
Commissions (en produits)	8-2	42 452
Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	8-3	16 262
Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	268
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		315 369
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Charges encourues et assimilées	8-5	(140 911)
Commissions encourues		(4 024)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(144 935)
PRODUIT NET BANCAIRE		170 434
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-6	(12 191)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8-7	(1 000)
Autres produits d'exploitation		243
Frais de personnel	8-8	(78 341)
Charges générales d'exploitation	8-9	(38 823)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8-10	(10 606)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		29 716
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1 330
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(296)
Impôt sur les bénéfices	8-11	(3 860)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		26 889
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(34)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		26 855
Part de résultat revenant aux minoritaires		(65)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		26 790
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	8-12	0,153

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés		296 437
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(137 735)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		55 030
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		26 314
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(642 371)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		532 055
Titres de placement / Titres de transaction		
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(103 979)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(38 532)
Impôts sur les sociétés		(3 954)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(16 734)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		285
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(6 082)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 077)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(23 874)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts		(802)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-
Dividendes versés		-
Encaissement suite à l'émission d'actions		57 368
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		56 566
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		15 958
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		272 915
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	9-1	288 872

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation de la société mère

La société mère "Banque Zitouna" est une Société Anonyme au capital de 175.367.232 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère "Banque Zitouna" est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 175.367.232 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital de la société mère se présente, au 31 décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	175 367 225	175 367 225	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	175 367 232	175 367 232	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du "Groupe Banque Zitouna" (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Note 3. Données comparatives

L'obligation pour la Banque mère de publier des états financiers consolidés a pris naissance avec la création en mars 2019 de sa filiale Zitouna Capital, autrement dit avec la genèse, en 2019, de l'entité comptable dénommée "Groupe Banque Zitouna", une entité qui n'avait pas d'existence en 2018. En conséquence, il n'y a pas de colonne comparative dédiée aux chiffres correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Principes de consolidation

4-1-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

4-1-2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le Groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

4-1-3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

(a) Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

(b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

(c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

(d) Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

4-2. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du Groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du Groupe au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque mère, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-3. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la Banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la Banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les

montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la Banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "Moudhareb". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-4. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "Moudharaba". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(a) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des Banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;

- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(b) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la Banque mère doit constituer une provision à caractère général dite "*provision collective*" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les Banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des Banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une

décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers consolidés. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| • Immeubles | 05% |
| • Agencement et Aménagement | 10% |
| • Matériel et mobilier de bureau | 10% |
| • Matériel de transport | 20% |
| • Matériel informatique | 20% |
| • Droits d'usage | 04% |
| • Logiciels informatiques | 33% |

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

4-13. Impôt sur les bénéfices

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

4-13-1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

4-13-2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des Banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Périmètre de consolidation :

5-1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 3 entités au 31 décembre 2019 :

- 2 filiales traitées par intégration globale ;
- 1 entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Banques et Etablissements financiers			
Banque Zitouna	IG	100,00%	100,00%
Autres services financiers			
Zitouna Capital	IG	99,88%	99,88%
FCPR Moucharaka I	IG	86,67%	86,67%
Zitouna Takaful	ME	30,00%	30,00%

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

5-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna Tamkeen (Micro-finance)	25%	25%	Le conseil d'administration de la Banque mère, connaissance prise de la nécessité de réduire son pourcentage de détention au capital de cette société pour le ramener au plus à 20% conformément aux exigences de l'article 75 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des démarches entreprises par les organes de gouvernance de cette dernière pour sa recapitalisation, la revue de sa stratégie et l'élaboration d'un plan de relance ainsi que d'un nouveau plan d'affaires, considère qu'il a cessé, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'avoir une influence notable sur cette entité au sens du paragraphe 3 de la norme NCT 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.

Les participations au capital de ces deux entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

Note 6. Notes relatives au bilan consolidé :

6-1. Actif

6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 266.235 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Caisse	45 987
Comptes ordinaires BCT	220 203
Chèques Postaux	45
Total	266 235

6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2019 à 249.233 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	133 404
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	115 829
Total		249 233

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Moudharaba interbancaire	92 569
Financement Mourabaha	17 792
Comptes correspondants NOSTRI	22 792
Comptes correspondants LORI	4
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	9
Créances rattachées sur financement Mourabaha	238
Total	133 404

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019
Certificats de leasing	115 000
Créances sur les autres établissements Financiers	1
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	828
Total	115 829

6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 3.136.499 KDT.

		31/12/2019
Portefeuille Mourabaha	(i)	2 335 725
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 397
Financement Wakala Bel Istithmar		65 578
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	2 485
Portefeuille Ijara		531 641
Autres financements à la clientèle	(iv)	156 145
Arrangements et Rééchelonnements		47 436
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		49 656
Total brut		3 191 063
Provisions à base individuelle	(v)	(23 721)
Provisions additionnelles	(v)	(10 159)
Provisions collectives	(v)	(13 341)
Produits réservés		(7 343)
Total net		3 136 499

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 156.145 KDT et se détaille comme suit :

	31/12/2019
Encours des créances douteuses (*)	(a) 132 753
Valeurs impayées des créances saines	23 392
Total	156 145

(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2019
Créances de la classe 2	21 148
Créances de la classe 3	40 005
Créances de la classe 4	71 600
Total	132 753

(v) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2019 se détaille comme suit :

	Stock au 01/01/2019	Dotations 2019	Reprises 2019	Stock au 31/12/2019
Provisions à base individuelle	17 921	10 044	(4 244)	23 721
Provisions additionnelles	9 057	3 084	(1 982)	10 159
Provisions collectives	12 000	1 341	-	13 341
Total	38 978	14 469	(6 226)	47 221

6-1-4. Portefeuille d'investissement

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019
Titres de participation non consolidés	(i) 28 364
Emprunt National sans intérêt	135
Titres participatifs acquis	2 000
Créances rattachées aux titres d'investissement	-
Total brut	30 499
Provision pour dépréciations de titres	(1 150)
Total net	29 349

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisition / Libération	Cession	Tranferts	Valeur brute au 31/12/2019	Part dans le capital
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	-	5 000	25,00%
CARTHAGO SANITAIRE	5 000	-	-	-	5 000	8,33%
CLSB	3 000	2 000	-	-	5 000	5,83%
GREEN LABEL OIL	3 000	-	-	-	3 000	4,23%
STE PROINJECT	3 000	-	-	-	3 000	4,68%
STE UNIPACK	3 000	-	-	-	3 000	3,38%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	2 000	-	-	-	2 000	2,96%
NEW BOX TUNISIA	-	1 150	-	-	1 150	23,00%
TDF III	1 000	-	-	-	1 000	5,00%
ZITOUNA LLD	150	-	-	-	150	30,00%
SIBTEL	53	-	-	-	53	1,06%
FCP AL KAOUTHAR	-	-	-	10	10	10,00%
APTBEF	1	-	-	-	1	0,10%
Total général (1)+(2)+(3)	25 204	3 150	-	10	28 364	

6-1-5. Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent la société Zitouna Takaful :

Société	Activité	31/12/2019	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
Zitouna Takaful	Opérateur Takaful	30,00%	9 588
TOTAL			9 588

Les données financières publiées par la société Zitouna Takaful, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont les suivantes (en KDT) :

	Zitouna Takaful ⁽¹⁾
Total Bilan	34 622
Total des capitaux propres	30 171
Total des produits d'exploitation	15 276
Résultat d'exploitation	4 357
Résultat net de l'exercice	3 513

(1) Les états financiers individuels de la société Zitouna Takaful sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles NCT 43 et NCT 44 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 mars 2018 ainsi que les normes NCT 28 à NCT 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

6-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 83.824. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019
<hr/>		
Immobilisations incorporelles		
Logiciels		9 297
Droit d'usage		2 973
Fonds de commerce		130
Logiciels en cours		1 540
	<i>Sous-total (I)</i>	(i) 13 940
<hr/>		
Immobilisations corporelles		
Terrains		15 894
Constructions		40 022
Agencements et aménagements		41 417
Matériels de transport		2 690
Matériels et équipements de bureau		7 496
Serveurs		5 340
Matériels informatiques		17 448
Autres matériels		1 440
Constructions en cours		1 129
Agencements et aménagements en cours		46
	<i>Sous-total (II)</i>	(ii) 132 922
<hr/>		
Total brut (I) + (II)		146 862
<hr/>		
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(9 254)
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(53 747)
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	(11)
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(26)
<hr/>		
Total net		83 824
<hr/>		

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	8 783	2 638	130	1 030	12 581
+ Acquisitions	299	335	-	725	1 359
± Transferts	215	-	-	(215)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	9 297	2 973	130	1 540	13 940
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	7 785	650	23	-	8 458
+ Dotation de l'exercice	676	113	7	-	796
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	8 461	763	30	-	9 254
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	11	11
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	11	11
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	836	2 210	100	1 529	4 675

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	11 937	36 765	36 191	2 557	6 741	4 813	14 730	1 116	1 593	194	116 637
+ Acquisitions	-	2 379	5 243	261	885	527	2 743	325	443	27	12 833
± Transferts	-	33	14	-	-	-	-	-	(33)	(14)	-
± Reclassements	3 957	845	-	-	-	-	-	-	(874)	(161)	3 767
- Sorties	-	-	(31)	(128)	(130)	-	(25)	(1)	-	-	(315)
A la clôture de l'exercice (1)	15 894	40 022	41 417	2 690	7 496	5 340	17 448	1 440	1 129	46	132 922
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	12 473	13 860	1 812	3 080	3 428	9 297	330	-	-	44 280
+ Dotation de l'exercice	-	2 053	3 818	429	697	560	2 118	62	-	-	9 737
- Régularisations sur Sorties	-	-	(23)	(128)	(92)	-	(26)	(1)	-	-	(270)
A la clôture de l'exercice (2)	-	14 526	17 655	2 113	3 685	3 988	11 389	391	-	-	53 747
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	15 894	25 496	23 762	577	3 811	1 352	6 059	1 049	1 128	21	79 149

6-1-7. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2019 à 159.172 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019
Débiteurs divers	(i)	6 821
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	36 505
Comptes de régularisation	(iii)	114 651
Non valeurs	(iv)	166
Siège, succursale et agences		597
Actif d'impôt différé	(vi)	987
Total brut		159 727
Provision pour dépréciations des autres actifs		(555)
Total net		159 172

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2019
Dépôts et cautionnements versés	74
Avances sur commandes	1
Retenue à la source	114
TVA déductible	8
Autres débiteurs divers	6 624
Total	6 821

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Biens Mourabaha	16 740
Biens Ijara	19 703
Biens Khadamet	62
Total	36 505

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2019
Débits à régulariser et divers	28 186
Fournisseurs Mourabha	76 558
Fournisseurs Ijara	6 165
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 701
Compte d'ajustement devise	41
Total	114 651

(iv) Les non valeurs, constituées des frais préliminaires et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Frais préliminaires	1
Frais d'émission des Titres participatifs	165
Total	166

6-2. Passif

6-2-1. Banque centrale, CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 41.191 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019
Wakala Bil Istithmar	(i) 41 000
Dettes rattachées sur Wakala Bil Istithmar	191
Total	41 191

(i) Il s'agit d'une opération de refinancement auprès de la BCT conformément à la technique Wakala.

6-2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 3.373 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	159
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	3 214
Total		3 373

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019
Comptes de correspondants NOSTRI		158
Comptes de correspondants LORI		1
Total		159

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019
Dépôts des établissements Financiers		3 025
Contrats Istithmar		111
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		78
Total		3 214

6-2-3. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2019 à 3.367.697 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019
Comptes à vue	(i)	924 903
Comptes d'épargne	(ii)	1 667 286
Autres produits financiers	(iii)	475 572
Comptes dépôts participatifs	(iv)	181 920
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	101 196
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		16 820
Total		3 367 697

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Comptes chèques entreprises	258 341
Comptes chèques particuliers	386 760
Comptes réglementés en devises	276 240
Comptes réglementés en dinars	3 562
Total	924 903

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Compagnies d'assurances	454
Entreprises publiques	174
Autres clientèles commerciales	257 786
Non-résidents	279 801
Clients particuliers	386 688
Total	924 903

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2019
Hissab Tawfir	1 667 251
Comptes Tawfir Poste	35
Total	1 667 286

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Contrats Wakala Bel Istithmar	398 912
Contrats Istithmar	76 660
Total	475 572

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2019
Comptes participatifs entreprises	112 154
Comptes en dinars convertibles	10 198
Comptes en devise	59 568
Total	181 920

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019
Comptes indisponibles	26 181
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	19 806
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) ^(*)	5 906
Autres provisions constituées par la clientèle	49 203
Total	101 196

^(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

6-2-4. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 1.953 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019
Dettes de financements	1 942
Dettes rattachées	11
Total	1 953

6-2-5. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2019 à 168.528 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2019
Comptes de régularisation	(i)	74 448
Créditeurs divers	(ii)	81 314
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	6 415
Provisions pour risques et charges	(iv)	6 349
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		2
Total		168 528

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2019
Charges à payer		11 052
Charges à payer sur titres participatifs		1 051
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		99
Crédits à régulariser et divers		24 903
Compensation à régler		37 343
Total		74 448

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		31/12/2019
Fournisseurs Murabaha		27 050
Fournisseurs Ijara		24 617
Fournisseurs Khadamet		57
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)		1 553
Autres Fournisseurs		6 090
Organismes de prévoyance sociale		5 251
Etat impôts et taxes		12 654
Autres Créditeurs divers		4 042
Total		81 314

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Comptes exigibles après encaissement	560 694
Portefeuille encaissement	(554 279)
Total	6 415

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2019
Provision pour affaires litigieuses	892
Provision pour risque fiscal ^(*)	5 457
Total	6 349

^(*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la Banque mère en date du 20 décembre 2019, faisant ressortir un redressement de 16.188 mDT (16.187.600,768 DT).

La Banque mère a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision pour un montant de 5.457 KDT en couverture du risque encouru.

A la date d'arrêté des présents états financiers consolidés, l'administration fiscale n'a pas encore donné suite à la réponse fournie par la Banque mère. En conséquence, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

6-3. Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31/12/2019 à 349.092 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019
Capitaux propres consolidés avant résultat	322 302
Résultat net Part du groupe	26 790
Total	349 092

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suit :

	+	+	+	+	+	+	=
Entité intégrée globalement	Capitaux propres avant résultat à base individuelle	Elimination des titres	Part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différée	Part revenant aux inorbitaires	Capitaux propres avant résultat à base consolidée
Banque Zitouna (Mère)	321 220	-	758	-	324	-	322 302
Zitouna Capital (Filiale)	500	(499)	-	-	-	(1)	-
FCPR Zitouna Moucharaka (Filiale)	15 000	(13 000)	-	-	-	(2 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2019	336 720	(13 499)	758	-	324	(2 001)	322 302

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

	+	+	+	+	+	+	=		
Entité intégrée globalement	Résultat à base individuelle	Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	Résultat à base consolidée (1)	% d'intérêt (2)	Résultat part du groupe (1)x(2)
Banque Zitouna (Mère)	24 324	1 044	(1 044)	1 330	-	663	26 317	100,00%	26 317
Zitouna Capital (Filiale)	51	(274)	274	-	-	-	51	99,88%	51
FCPR Zitouna Moucharaka (Filiale)	487	(770)	770	-	-	-	487	86,67%	422
Soldes au 31 Décembre 2019	24 862	-	-	1 330	-	663	26 855		26 790

Note 7. Notes relatives aux engagements hors bilan :

7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 55.731 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019
En faveur de la clientèle	
Garanties émises	1 660
Cautions pour marchés	37 343
Cautions diverses	16 728
Total	55 731

7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019, à 71.334 KDT et se détaille comme suit :

	31/12/2019
Ouverture de crédits documentaires	12 534
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	58 800
Total	71 334

7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2019 à 602.332 KDT.

7-4. Engagements sur titres

Il s'agit d'une participation souscrite et non libérée par la filiale FCPR Zitouna Moucharaka I pour 1.150 KDT.

7-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2019, à 824.505 KDT. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Garanties reçues de l'ETAT	124 901
Garanties reçues de la clientèle	699 604
Total	824 505

7-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2019 comme suit :

	31/12/2019
Achat au comptant	2 347
Vente au comptant	6 830
Total	9 177

Note 8. Notes relatives à l'état de résultat :

8-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2019, à 256.387 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2 019
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	24 179
Produits sur opérations de financement	(ii)	229 008
Revenus assimilés	(iii)	3 200
Total		256 387

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	2 019
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire	6 470
Produits sur certificats de leasing	16 445
Produits sur financement Mourabha	1 264
Total	24 179

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	2 019
Produits sur opérations de Mourabha	181 412
Produits sur financement Ijara	45 965
Produits sur opérations de vente Khadamet	256
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar	1 375
Total	229 008

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

8-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2019, à 42.452 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	11 288
Commissions de bancassurance	2 082
Commissions sur opérations sur titres	30
Commissions de tenue de comptes	7 939
Commissions sur activités de commerce international	2 877
Commissions sur activités monétiques	5 718
Commissions sur les opérations téléinformatiques	832
Commissions sur les financements	11 686
Total	42 452

8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 16.262 KDT et s'analyse comme suit :

	2 019
Gains de change	26 078
Pertes de change	(9 816)
Total	16 262

8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 268 KDT et s'analyse comme suit :

	2 019
Produits sur titres participatifs acquis	170
Dividendes reçus sur titres de participations	98
Total	268

8-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2019, à 140.911 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 226
Charges sur opérations avec la BCT	1 890
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 132 128
Charges sur titres participatifs	5 612
Résorptions des frais d'émission des T.P	55
Total	140 911

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

	2 019
Charges sur dépôts participatifs	(1) 6 904
Charges sur comptes Tawfir	(2) 88 021
Charges sur comptes Istithmar	(3) 4 482
Charges sur comptes Istithmar Mouajah	32 721
Total	132 128

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque mère, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,01%
Comptes spéciaux en dinar convertible	5,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	5,72%
Comptes PPR en dinar convertible	5,71%
Comptes Tawfir	5,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	6,81%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	7,32%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	7,82%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	8,31%

8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu' autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2019, à 12.191 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019
Dotations aux provisions à base individuelle	10 044
Dotations aux provisions additionnelles	3 084
Dotations aux provisions collectives	1 341
Total dotations aux provisions sur créances	14 469
Reprises de provisions à base individuelle	(4 244)
Reprises de provisions additionnelles	(1 982)
Reprises de provisions collectives	-
Total reprises de provisions sur créances	(6 226)
Abandon de créances	157
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	555
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 862
Reprise sur provisions pour risques et charges	(626)
Total	12 191

8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	1 000
Total	1 000

8-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2019, à 78.341 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019
<hr/>	
Salaires	65 909
Charges sociales	14 354
Dotations aux provisions pour congés payés	(3 038)
Indemnité de départ à la retraite	279
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	837
Total	78 341

8-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2019, à 38.823 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019
<hr/>	
Frais divers de gestion	15 395
Impôts et taxes	2 506
Missions, voyages et déplacement	441
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 700
Transport et déplacement	6
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 082
Frais Marketing et événementiel	2 442
Autres charges d'exploitation	142
Cotisations au FGDB	3 109
Total	38 823

8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019
<hr/>	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 532
Dotations aux provisions sur immobilisations	37
Dotations aux résorptions des charges reportées	37
Total	10 606

8-11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	I.S	C.S.S	Total
+ Charge d'impôt courante	4 183	341	4 524
+ Charge d'impôt différé	180	5	185
- Produit d'impôt différé	(775)	(74)	(849)
Total	3 588	272	3 860

8-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination se présentent comme suit :

	2 019
Résultat net attribuable aux actionnaires (en mDT)	26 790
Nombre d'actions ordinaires	175 367 232
Résultat de base par action (en DT)	0,153

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2019 un solde de 288.872 KDT et se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Caisse	45 987
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	220 203
Chèques Postaux	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	173
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	22 464
Total	288 872

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture :

1- Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Banque mère du 25 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2- Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couvre-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...).

Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque mère. En conséquence, la Banque mère s'attend à un impact sur ses états financiers consolidés en 2020.

A la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque mère, des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe "Banque ZITOUNA" (le Groupe) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total du Bilan consolidé de **3.933.900 mDT** et un Résultat net, part du groupe bénéficiaire de **26.790 mDT** ;

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au

31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère et des entités retenues dans le périmètre de consolidation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

4- Nous attirons l'attention sur la **note 6-2-5 (iv)** des états financiers consolidés dont le contenu indique que la Banque mère a fait l'objet, en 2019, d'une vérification fiscale approfondie, au titre de tous les impôts et taxes, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la Banque mère le 22 décembre 2019, fait état d'un redressement de **16.188 mDT** pénalités de retard incluses.

La Banque mère s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal.

A la date du présent rapport, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif et son issue finale ne peut être anticipée. Pour tenir compte des risques encourus à ce titre, une provision a été constituée, parmi les autres passifs du Groupe, pour la somme de **5.457 mDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5- Nous attirons, également, l'attention sur la **note 10** des états financiers consolidés dont le contenu indique que les états financiers du Groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couver-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1^{er} mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...). Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque du Groupe. En conséquence, le Groupe s'attend à un impact sur ses états financiers consolidés en 2020.

La même note indique, en outre, qu'à la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque mère, des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :

6- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

8- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 26 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR